

*Association des Propriétaires
de Cala Rossa*

20137 Lecci de Porto-Vecchio
Tél. : 04 95 71 60 84
Fax : 04 95 71 70 43



*Syndic :
Le Kalliste*

40, bd Paoli - 20200 Bastia
Tél. : 04 95 32 73 92
Fax : 04 95 32 07 38

ASL DE CALA ROSSA - APCR

20137 LECCI DE PORTO-VECCHIO

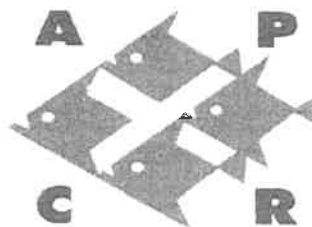
ASSEMBLEE GENERALE DU
LUNDI 27 JUILLET 2020 A 8 H 30

LIEU DE LA REUNION
**HOTEL LE KILINA
CALA ROSSA**

20137 LECCI

*Association des Propriétaires
de Cala Rossa*

20137 Lecci de Porto-Vecchio
Tél : 04 95 71 60 84
Fax : 04 95 71 70 43



*Syndic :
Le Kalliste*

40, bd Paoli - 20200 Bastia
Tél : 04 95 32 73 92
Fax : 04 95 32 07 38

ORDRE DU JOUR

1. ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE SÉANCE
2. ÉLECTION DE DEUX SCRUTATEURS (TRICES)
3. ÉLECTION DU (OU DE LA) SECRÉTAIRE DE SÉANCE
4. RAPPORT MORAL DU PRESIDENT
5. RAPPORT MORAL DU TRESORIER
6. APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS AU 31/12/2019
7. APPROBATION DU BUDGET PRÉVISIONNEL POUR LA PÉRIODE DU 01/01/2021 AU 31/12/2021
8. DÉCISION DE DONNER QUITUS AU SYNDICAT POUR LA PÉRIODE DE L'EXERCICE CLOS AU 31/12/2019
9. DÉCISION DE DONNER QUITUS AU SYNDIC POUR LA PÉRIODE DE L'EXERCICE CLOS AU 31/12/2019
10. DÉSIGNATION DES MEMBRES DU SYNDICAT
11. CAHIER DES CHARGES DU DOMAINE
12. MATERIEL DE JARDIN ET NUISANCES: DECISION A PRENDRE
13. TRAVAUX DE LA LOGE:
 - 13.1. REFECTIONS TOITURES ET RENOVATIONS INTERIEURES
 - 13.2. REMPLACEMENT DES MENUISERIES
 - 13.3. FIXATION DU MONTANT DES HONORAIRES DU SYNDIC POUR LE SUIVI ADMINISTRATIF, COMPTABLE ET FINANCIER
 - 13.4. DECISION DE NOMMER UN MAITRE D'OEUVRE
 - 13.5. ASSURANCE DOMMAGES-OUVRAGE : CHOIX DU PRESTATAIRE
14. DANS LE CADRE LE CADRE DE LA DECISION DE FAIRE PROCEDER AU TRAVAUX DE REFECTION DES VOIRIES, PRESENTATION DES OPTIONS DE TRAVAUX ET CHOIX D'UN DEVIS
15. DIVERS

Association des Propriétaires
de Cala Rossa

20137 Lecci de Porto-Vecchio
Tél. : 04 95 71 60 81
Fax : 04 95 71 70 43



Syndic :
Le Kalliste

40, bd Paoli - 20200 Bastia
Tél. : 04 95 32 73 92
Fax : 04 95 32 07 38

PROJETS DE RESOLUTIONS

1. ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE SÉANCE

L'assemblée générale procède à la désignation du (ou de la) président(e) de séance.

2. ÉLECTION DE DEUX SCRUTATEURS (TRICES)

L'assemblée générale procède à la désignation de deux scrutateurs(trices).

3. ÉLECTION DU (OU DE LA) SECRÉTAIRE DE SÉANCE

L'assemblée générale confirme Mme Doriane ROBERT, représentant la société LE KALLISTE, syndic de L'association, en qualité de secrétaire de séance.

4. RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

Le Président présente son rapport qui est annexé à la présente convocation

5. RAPPORT MORAL DU TRESORIER

Le Trésorier présente son rapport qui est annexé à la présente convocation

6. APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS AU 31/12/2019

L'assemblée Générale après examen des documents joints avec la convocation de l'assemblée générale, approuve, sans réserve, en leur forme, teneur, imputation et répartition, les comptes de charges de l'exercice clos le 31 décembre 2019, comptes qui ont été vérifiés par les membres du syndicat et adressés à chaque propriétaire.

Le montant total du résultat à répartir au titre des charges courantes de l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 est de 337 940.70€.

Le montant de la trésorerie au 31/12/2019 s'élève à 549 099.01€

7. APPROBATION DU BUDGET PRÉVISIONNEL POUR LA PÉRIODE DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

L'Assemblée Générale, après examen des documents joints à la convocation de la présente assemblée, après en avoir délibéré, approuve le budget. Le budget, détaillé par postes de dépenses, a été élaboré par le syndicat pour l'exercice 2021 arrêté à la somme de 444 000€. Les appels de fonds seront effectués annuellement et d'avance, exigibles au premier jour de l'année.

8. DÉCISION DE DONNER QUITUS AU SYNDICAT POUR LA PÉRIODE DE L'EXERCICE CLOS AU 31/12/2019

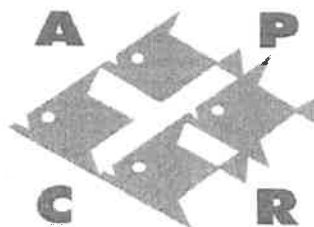
L'Assemblée Générale donne quitus au syndicat, sans réserve, pour sa gestion arrêtée au 31 décembre 2019.

9. DÉCISION DE DONNER QUITUS AU SYNDIC POUR LA PÉRIODE DE L'EXERCICE CLOS AU 31/12/2019

L'Assemblée Générale donne quitus au syndic, sans réserve, pour sa gestion arrêtée au 31 décembre 2019.

Association des Propriétaires
de Cala Rossa

20137 Iecchi de Porto-Vecchio
Tél : 04 95 71 60 84
Fax : 04 95 71 70 43



Syndic :
Le Kalliste

40, bd Paoli - 20200 Bastia
Tél : 04 95 32 73 92
Fax : 04 95 32 07 38

10. DÉSIGNATION DES MEMBRES DU SYNDICAT

Pour mémoire : La composition actuelle des membres du syndicat est la suivante :

- Monsieur CLAVERIE, Président (2018-2021)
- Madame CHEVALLIER, (2018-2021)
- Madame HERIARD DUBREUIL, (2019-2021)
- Madame MASMEJEAN, (2019-2021)
- Monsieur GIBOIRE, (2019-2021)
- Monsieur LEGROUX (SCI STARABANJINA) (2019-2021)
- Monsieur MALEVRE (2019-2021)
- MR FOURNIER Pascal (2017-2020).
- Monsieur SIMON DUNEAU (2017-2020).

Renouvellement de :

- MR FOURNIER Pascal (2020-2021).
- Monsieur SIMON DUNEAU (2020-2021).

Et/ou élection de nouveaux membres :

11. CAHIER DES CHARGES DU DOMAINE

L'assemblée générale rappelle que l'usage des lots de l'ASL du Domaine de Cala Rossa est régi par un Cahier des Charges contrat de droit privé qui a pour objet d'organiser les règles de vie collective et de maintenir l'harmonie du Domaine tant dans les constructions que dans le mode de vie.

Ce cahier des charges peut être consulté par chaque propriétaire dans la rubrique DOCUMENTS accessible depuis l'extranet du syndic LE KALLISTE.

Il définit les droits et obligations réciproques et perpétuels qui s'imposent à tous les propriétaires

d'un lot, notamment lors du dépôt d'une déclaration préalable de travaux ou d'un permis de construire.

En conséquence, l'assemblée rappelle qu'une déclaration ou un permis de construire valablement obtenus au regard des seules règles d'urbanisme, mais en contradiction avec les règles de ce cahier des charges, rend les constructions litigieuses susceptibles d'une décision judiciaire ordonnant leur démolition à la demande de n'importe quel autre propriétaire du domaine.

L'assemblée demande qu'il soit fait obligation au syndic d'annexer au pré-état daté et à l'état daté délivrés à l'Agence immobilière et (ou) au notaire lors de chaque promesse de vente puis de chaque vente, un exemplaire complet du cahier des charges à jour après les modifications adoptées le 14 août 2018. Le syndic demandera ensuite à l'agence et (ou) au notaire d'annexer cet exemplaire à la promesse de vente et à la vente.

12. MATERIEL DE JARDIN ET NUISANCES: DECISION A PRENDRE

Les souffleuses à feuilles ainsi que les débroussailluses et les tailles-haies à moteurs thermiques seront interdits du 15 juin au 15 septembre à compter du 15 juin 2021.

Association des Propriétaires
de Cala Rossa

20137 Lecci de Porto-Vecchio
Tél. : 04 95 71 60 84
Fax : 04 95 71 70 43



Syndic :
Le Kalliste

40, bd Paoli - 20200 Bastia
Tél. : 04 95 32 73 92
Fax : 04 95 32 07 38

13. TRAVAUX DE LA LOGE

L'assemblée générale du 15/07/2017 a voté une enveloppe de travaux de 100 000€ pour la réfection de la loge.

Les travaux évalués en 2017 sont aujourd'hui plus important. Il est donc proposé en résolutions suivantes le vote de devis de rénovation complète de la loge.

13.1 REFECTIONS TOITURES ET RENOVATIONS INTERIEURES

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles des propositions jointes en annexe, de l'avis du syndicat et pris acte que les diagnostics à réaliser avant travaux (amiante, plomb...) ont été effectués,

- soumet au vote les propositions suivantes :

*Devis de l'entreprise **SARL DGM** pour un montant de 72 192.34€ TTC (toiture + VMC + salle de bain) + 13070.40€ TTC (carrelage/faïence logement gardien + guérite)= **85 262.74€ TTC***

*Devis de l'entreprise **SAS COLOMBO CONSTRUCTION** pour un montant de 84 0005€ TTC (toiture + VMC + salle de bain) + 15267.45€ TTC (carrelage/faïence logement gardien + guérite)= **99 272.45€ TTC.***

- et après avoir délibéré retient la proposition présentée par l'entreprise XXX prévue pour un montant de XXX € TTC avec mission au syndic de passer commande dès complète réception des fonds appelés selon les modalités ci-après définies :

-le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires, assurances y afférents seront répartis selon les tantièmes généraux et financé par un appel de fonds exigible à partir du 01/09/2020.

13.2 REMPLACEMENT DES MENUISERIES

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles des propositions jointes en annexe, de l'avis du syndicat et pris acte que les diagnostics à réaliser avant travaux (amiante, plomb...) ont été effectués,

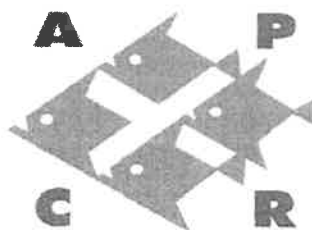
- soumet au vote les propositions suivantes :

*Devis de l'entreprise **SUD CORSE HABITAT** pour un montant de **9725.68€***

*Devis de l'entreprise **SARL ZUCCARELLI PORTO VECCHIO - CASEO** pour un montant de **7577.13€***

- et après avoir délibéré retient la proposition présentée par l'entreprise XXX prévue pour un montant de XXX € TTC avec mission au syndic de passer commande dès complète réception des fonds appelés selon les modalités ci-après définies :

-le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires, assurances y afférents seront répartis selon les tantièmes généraux et financé par un appel de fonds exigible à partir du 01/09/2020.



13.3 FIXATION DU MONTANT DES HONORAIRES DU SYNDIC POUR LE SUIVI ADMINISTRATIF, COMPTABLE ET FINANCIER

Conformément à l'article 18-1 A de la loi du 10 juillet 1965, L'assemblée générale approuve les honoraires exceptionnels de gestion du syndic fixés à 2% TTC du montant HT des travaux pour le suivi administratif, comptable et financier des travaux de rénovation de la loge votés à la résolution précédente. Cette dépense sera répartie et financée de la même manière que ce qui a été décidé pour la répartition et le financement desdits travaux.

13.4 DECISION DE NOMMER UN MAITRE D'OEUVRE

Projet de résolution (voté selon la MAJORITE DE L'ARTICLE 24): Dans le cadre des travaux susvisés, L'assemblée générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles des propositions jointes en annexe, de l'avis du syndicat et pris acte que les diagnostics à réaliser avant travaux (amiante, plomb...) ont été effectués,

- soumet au vote les propositions suivantes :

Proposition du Cabinet ETUDE PIC pour un montant de 7%HT soit 8.4% TTC du montant HT des travaux votés.

- **après avoir délibéré** décide de nommer un maître d'œuvre dont la mission sera la suivante : suivi, contrôle et réception des travaux, réception des factures.

- **retient** la proposition présentée par le Cabinet ETUDE PIC prévue pour un montant de 8.4% TTC avec mission au syndic de passer commande dès complète réception des fonds appelés selon les modalités ci-après définies :

-le coût de la prestation, sera réparti selon les mêmes modalités que celles convenues pour les travaux qu'elle couvre et financé par un appel de fonds exigible à partir du 01/09/2020

13.5 ASSURANCE DOMMAGES-OUVRAGE : CHOIX DU PRESTATAIRE

Dans le cadre des travaux susvisés, l'assemblée générale après avoir délibéré autorise le syndic à contracter une assurance dommages-ouvrages rendue obligatoire par la Loi du 04 janvier 1978 et retient la proposition DOMAGIS présentée par le cabinet RCB prévue pour un montant de 1780 €TTC.

Cette dépense sera répartie selon les tantièmes généraux et financée par un appel de fonds exceptionnel qui sera adressé aux copropriétaires à partir du 01/09/2020.

14. DANS LE CADRE LE CADRE DE LA DECISION DE FAIRE PROCEDER AU TRAVAUX DE REFECTION DES VOIRIES, PRESENTATION DES OPTIONS DE TRAVAUX ET CHOIX D'UN DEVIS

Nous avons voté en 2018 la réfection des voiries du domaine, en prenant en compte le problème des eaux pluviales, pour un montant de 1 859 090.09€ H.T et 2 045 000.00€ TTC, suite à l'estimation réalisée par le cabinet CETEC.

Dans ce prix la rocade de Cala Rossa et celle des Crêtes étaient réalisées en enrobé ainsi que l'allée des Pins, une partie de l'allée des Arbousiers, la rocade des Chênes et l'allée de Pertusato ; les autres voies étaient revêtues d'un enduit monocouche et bicouche.

Se rajoutait les honoraires du cabinet CETEC pour 7% HT du montant HT des travaux.

Les entreprises suivantes ont été consultées le 5/12/2019 pour la réalisation des travaux :

Association des Propriétaires
de Cala Rossa

20137 Lecci de Porto-Vecchio
Tél. : 04 95 71 60 84
Fax : 04 95 71 70 43



Syndic :
Le Kalliste

40, bd Paoli - 20200 Bastia
Tél. : 04 95 32 73 92
Fax : 04 95 32 07 38

AGOSTINI / CIABRINI BTP / CORSE TRAVAUX / CORSOVIA / MOCCHI TP / TERRACO et nous avons obtenu les réponses de :

- Groupement CIABRINI (titulaire) – MOCCHI (co-traitant n°1) – AGOSTINI (co-traitant n°2)
- TERRACO qui a fourni un devis uniquement pour la réalisation des prestations d'enrobés / enduits. L'offre de TERRACO ayant été classée sans suite, nous avons donc une seule candidature retenue, dont l'entreprise CIABRINI est titulaire, mais à coût supérieur à celui voté.

Quatre propositions vous sont faites :

Proposition n°1

Prestations conformes à ce qui a été voté en 2018
2.123.663 € H.T soit 2.336.029,30 € TTC

Proposition n°2

1.901.474 € HT soit 2.091.621,40 € TTC

Variante par rapport à la proposition n°1 : remplacement de la grande majorité des caniveaux en U par des caniveaux montagne 50x15, plus esthétiques, moins coûteux mais de capacité plus faible et donc moins efficace pour traiter les eaux pluviales.

Proposition n°3

2.377.213,13 € H.T soit 2.614.934,44 € TTC

Enrobé sur la totalité des voiries.

Proposition n°4

2.599.393,13 € HT soit 2.859.332,44 € TTC

Enrobé sur la totalité des voies plus renforcement des carrefours et traitement des accès riverains.

Les propositions 3 et 4 sont bien évidemment les plus pérennes ; de plus les parties en enduit génèreraient un coût d'entretien annuel d'environ 30.000 € H.T / an.

Les travaux seront réalisés sur 2 années.

Pour traiter au mieux l'assainissement pluvial aux points bas du domaine, plusieurs passages de buses en terrain privé seront nécessaires ; les lots concernés sont 68, 148, 138, 139, 155, 156, 254 et 255 et des servitudes de passage seront donc nécessaires.

FIBRE

L'entreprise CIABRINI nous a fait parvenir un devis de 1.226.993 € H.T soit 1.349.692,30 € TTC. Ce coût comprend 15 kms de tranchées incluant environ 30 mètres de raccordement par lot, ce qui nous semble beaucoup.

De plus, ce devis ne tient pas compte de la non-réfection des voiries puisque les travaux seraient réalisés en même temps que la réhabilitation des routes du domaine.

Ce coût est donc largement optimisable mais nous n'avons pas pu obtenir autre chose de l'entreprise à ce jour.

Association des Propriétaires
de Cala Rossa

20137 Lecci de Porto-Vecchio
Tél. : 04 95 71 60 84
Fax : 04 95 71 70 43



Syndic :
Le Kalliste

40, bd Paoli - 20200 Bastia
Tél. : 04 95 32 73 92
Fax : 04 95 32 07 38

- et après avoir délibéré retient la proposition numéro X prévue pour un montant de XXX € TTC avec mission au syndic de passer commande dès complète réception des fonds appelés selon les modalités ci-après définies :

- confirme les honoraires du maitre d'œuvre votés en 2018 à 7%HT du montant des travaux HT

(Dédution faite des 3 situations facturées à 50 548.58€TTC) soit la somme de XXX€ TTC.

- fixe le montant des honoraires du syndic concernant le suivi administratif des travaux (gestion financière, envoi des appels de fonds, suivi des règlements, suivi de la facturation chantier, rédaction de courriers divers), à 0.5% TTC du montant HT des travaux soit la somme de XXX€ TTC.

-décide de contracter une assurance dommages-ouvrages et retient la proposition DOMAGIS présentée par le cabinet RCB prévue pour un montant de 1.80%TTC du montant HT des travaux.

L'ASL disposant de fonds placés destinés aux travaux divers pour un montant de 214 336.83€, l'assemblée générale décide d'utiliser ces fonds pour les travaux de voiries et demande au syndic de déduire cette somme des appels de fonds.

Le coût des travaux d'un, ainsi que les frais, honoraires, assurances y afférents pour un total de XXX€ seront répartis selon les tantièmes généraux et financé de la manière suivante :

- X% exigible à partir du 01/XX/20XX.*
- X% exigible à partir du 01/XX/20XX.*
- X% exigible à partir du 01/XX/20XX.*

15. DIVERS

*Association des Propriétaires
de Cala Rossa*

20137 Lecci de Porto-Vecchio
Tél : 04 95 71 60 84
Fax : 04 95 71 70 45



*Syndic :
Le Kalliste*

40, bd Paoli - 20200 Bastia
Tél : 04 95 32 73 92
Fax : 04 95 32 07 38

LISTE DES DOCUMENTS JOINTS

- 1/ Rapport moral du Président
- 2/ Rapport moral du Trésorier
- 3/ annexe comptable 1 : état financier après répartition au 31/12/2019
- 4/ annexe comptable 2 : compte de gestion pour opérations courantes pour l'exercice clos réalisé du 01/01/2019 au 31/12/2019 et budget prévisionnel de l'exercice à venir
- 5/ annexe comptable 5 : état des travaux de l'article 14-2 et opérations exceptionnelles votés non encore clôturés à la fin de l'exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019
- 6/ annexe comptable 6 : liste des copropriétaires débiteurs/créditeurs
- 7/ devis de l'entreprise SARL DGM
- 8/ devis de l'entreprise COLOMBO CONSTRUCTION
- 9/ devis de l'entreprise SUD CORSE HABITAT
- 10/ devis de l'entreprise SARL ZUCCARELLI – CASEO
- 11/ devis du cabinet ETUDE PIC
- 12/ assurance dommage ouvrages DOMAGIS
- 13/ devis de l'entreprise GROUPEMENT CIABRINI / MOCCHI / AGOSTINI
- 14/ assurance dommage ouvrages DOMAGIS

Le MOT du PRESIDENT

Madame Monsieur,

Je vous prie de trouver ci-joint le rapport sur les événements intervenus depuis notre dernière Assemblée générale qui s'est tenue le 29 juillet 2019.

Pendant cette période, nous avons eu les sujets suivants à gérer :

1) Le personnel :

Nous n'avons eu aucun changement dans l'effectif salarié de notre domaine. Nous avons reçu une demande de rupture conventionnelle de la part de l'un de nos 3 jardiniers. Cette demande de rupture est intervenue juste avant la période de confinement, de sorte que l'entretien légal n'a pas pu se tenir. Entre temps nous avons appris que ce monsieur est atteint d'une maladie génétique. Il est actuellement en arrêt maladie et ne travaillera plus jamais pour notre domaine.

Nous avons recruté un nouveau jardinier qui doit commencer début juillet.

Leila, une de nos deux hôtesses, nous a déclaré avoir attrapé le virus au cours du second trimestre 2020. Elle a été absente un peu plus de deux mois. Cathy a accepté de faire de la présence pendant l'absence de Leila. Nous la remercions car elle n'a pas hésité à prendre en charge le poste pendant une grande partie de l'absence de Leila.

A notre demande, tous les personnels ont purgé leurs droits à congés payés avant le 31 mai 2020.

Noel CUCCHI avait accepté de passer une partie de ses nuits du 15 juillet au 15 août 2019 en surveillance du domaine et en particulier de la grande plage pour calmer nos « jeunes » et leurs éventuels invités bien souvent fortement alcoolisés qui dérangent les occupants des maisons voisines des plages.

Il semble que le résultat de cette présence soit assez satisfaisant.

Il sera de nouveau présent cet été 2020.

La modification des horaires de travail pendant la période estivale semble avoir satisfait nos deux hôtesses. Pour cet été, ce système sera reconduit et chaque hôtesse fera des journées complètes au lieu d'avoir des demi-journées de repos. Cela à l'avantage de leur économiser des frais de transport.

Protection de notre personnel face au covid : Pendant la période de confinement, nous avons organisé la protection de nos salariés :

- Désinfection de la loge 2 fois par semaine
- Commande de masques textiles
- Gel Hydro-alcoolique.
- Thermomètre frontal à la disposition de notre personnel.

2) Les travaux EDF :

La société en charge de l'enlèvement de nos poteaux a terminé sa tâche. Il ne reste qu'un seul poteau dans notre domaine, celui qui est face à l'accueil du domaine. Il n'a pas pu être enlevé car il soutient un fil qui est toujours sous tension et alimente 2 maisons. Après de nombreuses demandes, EDF n'a toujours pas modifié l'alimentation électrique des deux maisons. En prévision des travaux de nos routes, nous avons décidé de faire creuser une tranchée à l'entrée du domaine. EDF pourra ainsi utiliser cette tranchée pour alimenter les 2 maisons sans avoir à creuser sur nos routes neuves.

Le syndicat d'électrification de Corse du Sud et EDF Porto Vecchio sont informés.

Il reste à la Société Raffalli à démonter un ancien transformateur. Ce travail sera effectué dès que l'alimentation électrique aura été coupée dans ce transformateur. Nous attendons l'intervention d'EDF.

3) Nos routes :

Le cabinet CETEC a préparé un appel d'offre. Cet appel d'offre a été envoyé à cinq entreprises. Les résultats nous sont parvenus juste avant l'envoi des convocations à notre assemblée. Il vous sera proposé à cette assemblée de voter afin de choisir parmi ces offres pour démarrer la reconstruction de nos routes.

4) Fibre optique :

Nous avons également demandé aux entreprises que nous avons sollicitées pour nos routes un devis pour la mise en place d'un fourreau pour le passage de la fibre optique.

Le résultat vous sera également présenté en assemblée générale et fera l'objet d'un vote.

5) La loge

Nous vous présenterons plusieurs devis pour la réfection de notre loge. Nous avons également sollicité une société porto vecchiaise pour le suivi de ce chantier.

Nous vous proposerons l'an prochain de terminer l'habillage extérieur de cette loge.

6) Les PACA

Nous restons en attente de documents pour étudier la demande d'intégration des PACA au sein de l'APCR.

7) L'épave

L'épave a été retirée du bord de mer. La facture a été acquittée par l'APCR. Comme vous le savez, l'épave n'a pas été retirée, mais simplement tirée sur 200 mètres. Nous avons mis le prestataire en demeure de terminer sa mission. Pour l'instant nous n'avons pas reçu de réponse.

Ce prestataire intervient également pour la mise en place des bouées de l'ANCRE.

Nous allons donc demander à cette association d'intervenir auprès de ce prestataire.

Comme nous le pressentions, nous n'avons obtenu aucun remboursement du département ou des services maritimes pour cette prestation.

Je tiens à remercier les membres actifs du conseil syndical pour leur implication dans la gestion de notre domaine.

Je tiens à remercier Noel CUCCHI qui grâce à sa présence sur le terrain assure une gestion au quotidien très efficace.

Je tiens également à remercier le Maire de LECCI, Monsieur Georges GIANNI pour sa disponibilité J'en profite également pour le féliciter pour sa réélection.

Pour terminer, si vous n'avez pas reçu nos quelques petits mots d'information, n'hésitez pas à nous confier votre adresse mail à la loge

Bien sincèrement

Pascal CLAVERIE.

RAPPORT DU TRESORIER

COMPTES 2019

DEPENSES REELLES 2019

La gestion parcimonieuse de notre domaine est confirmée, avec un total des charges hors travaux qui s'élève à 424,745€ contre 456.160€ en 2018.

Après la pointe enregistrée en 2008 à 23.726€ sous l'effet des deux convocations en assemblée générale et aux consultations sur la voirie, les charges de gestion ont retrouvé leur niveau de 2017 à 16.749€. Les honoraires du Syndic sont restés quasiment stables.

Les frais de personnel s'élèvent à 330.269€ pratiquement inchangés par rapport à l'année dernière (331.299€). L'équipe d'entretien ayant été reconstituée, la charge correspondante est remontée à 98.160€, contre 86.846€ l'an dernier (et 109.492€ en 2017). Les frais du personnel d'accueil sont passés de 52.039€ sur l'exercice précédent à 55.597€ en 2019, tandis que les frais de gardiennage et vigiles ont été fortement réduits, de 37.957€ à 29.422€ par une gestion plus fine des périodes de gardiennage.

Les charges externes, eau, EDF, télécommunications, marquent une poussée à 11.298€ contre 10.086€ en 2018 sous l'effet d'une augmentation des télécommunications, tandis que les charges de véhicules restent quasiment stables à 19.468€ contre 19.105€ en 2018. Rappelons que dans ce poste, le leasing du camion compte pour 8.107€.

Le poste « fournitures diverses s'élève à 19.157€ contre 15.394€ en 2018, après 19.487€ en 2017. La réalisation d'un plan topographique des parcelles compte cette année pour 1.887€. Le poste « petit matériel, petit outillage », à 11.245€, reste stable.

Le poste « entretien général » a fondu cette année, à 16.936€, contre 46.311€ en 2018, qui avait vu la réfection de la couverture des parkings (11.890€), des travaux de voirie pour 12.731€ contre 3.532€ en 2019, ainsi que la réfection du portail pour 9.834€.

Les charges diverses, 10.864€ contre 10.257€ en 2018 sont constituées des assurances et des Impôts et taxes ; elles enregistrent une légère poussée de ces derniers, partiellement compensée par un retrait du poste assurances.

Le total de ces charges s'élève ainsi à 424.745€ contre 456.160€ en 2018.

Les éléments exceptionnels qui sont venus atténuer les charges de l'année dernière pour 12.609€ (soldes sur sinistres et reprises de comptes résiduels) ne se sont pas reproduits cette année ; au contraire, nous enregistrons une charge nette de 2.569€ sur l'enlèvement de

l'épave, soit un coût de 17.570€ atténué par la reprise de la provision de 15.000€ passée l'an dernier.

Enfin, les charges et travaux refacturés sont passés de 60.005€ à 89.374€ sous l'impact des 37.500€ d'encaissements sur travaux des colotis, contre 5.000€ en 2018. La contribution de La Testa marque une légère baisse, liée à l'évolution de l'assiette du calcul.

Le total net des charges constaté en 2019, soit 337.940€ marque ainsi un fort recul par rapport à son montant de 2018 qui était de 383.545€.

BUDGET 2020

Bien que les charges du domaine restent très contenues, votre Conseil syndical vous propose pour l'année 2021 de fixer le budget au même niveau que celui de 2020, soit 444.000€.

ELEMENTS D'ACTIF ET DE PASSIF

La trésorerie à fin 2019 s'élève à 549.099€ contre 474.796€ à fin 2018, en hausse de 74.303€.

Outre la trésorerie, le seul élément d'actif notable est celui des soldes copropriétaires en attente, ramené de 50.959€ à fin 2018 à 43.314€ à Fin 2019.

Au passif, le fonds de roulement s'élève à 69.999€ (284.338€ à fin 2018), et les soldes en attente de travaux représentent 217.421€ contre 26.128€ à fin 2018, cette augmentation résultant d'une affectation du fonds de roulement en vue des travaux à venir; les paiements effectués par avance par les colotis représentent 41.072€, et les travaux de voirie qui sont votés et appelés auprès des notaires à l'occasion d'une transaction s'élèvent à 242.556€. Les montants relatifs à ces deux éléments figure en dette puisqu'ils n'ont pas encore fait l'objet d'un appel de fonds. Les autres éléments de passif sont constitués des charges sociales et impôts payables sur 2020.

COMPTES TRAVAUX

L'état des travaux fait apparaître, au niveau des travaux votés, la réfection de la loge pour 100.000€, et les travaux voirie pour 2.045.000€ ainsi qu'une provision pour travaux futurs de 214.336€, soit un total de 2.359.336€. Dans ce total, 50.000€ ont été appelés pour la voirie, affectés au paiement des études CETEC effectuées pour 47.314€. Il reste donc un solde en attente sur travaux qui s'élève à 2.309.336€.

*

* *

SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES (6108)

ASL DE CALA ROSSA - APCR
20137 LECCI DE PORTO-VECCHIO

Etat financier après répartition au 31/12/2019 (date de clôture de l'exercice)

ANNEXE N° 1

Page 1 sur 1

I - SITUATION FINANCIERE ET TRESORERIE					
	Exercice précédent approuvé	Exercice clos	Provisions et avances	Exercice précédent approuvé	Exercice clos
Tresorerie					
5010 Compte à terme	150 000.00	150 000.00	1031 Avances de trésorerie	284 336.78	69 999.95
5120 Banques	324 795.04	399 099.01	1200 Solde en attente travaux	26 126.81	217 421.33
<i>Trésorerie disponible Total I</i>	474 795.04	549 099.01	Total I	310 463.59	287 421.28
II - CREANCES					
DETTES					
	Exercice précédent approuvé	Exercice clos		Exercice précédent approuvé	Exercice clos
4010 Factures parvenues	4 003.50	2 472.19	4010 Factures parvenues	9 796.08	2 520.03
4080 Factures non parvenues		598.85	4080 Factures non parvenues	8 235.00	
4501 Copropriétaire - budget prévisionnel	50 959.44	43 314.02	4310 Sécurité sociale	14 527.00	13 358.00
4700 Rompus (arrondi répartition)	0.12	0.12	4320 Autres organismes sociaux	13 739.89	5 293.75
4720 Compte en attente d'imputation créditeur	2 000.00	50.00	4420 Etat - Impôts et versements	1 542.00	5 167.00
4860 Charges constatées d'avance	2 299.54	3 366.25	4421 Prélèvements à la source		1 512.00
			4501 Copropriétaire - budget prévisionnel (2)	85 067.75	41 072.19
			4720 Compte en attente d'imputation créditeur	90 686.33	242 556.19
Total II	59 262.60	49 801.43	Total II	223 594.05	311 479.16
Total général (I) + (II)	534 057.64	598 900.44	Total général (I) + (II)	534 057.64	598 900.44

(1) Une somme affectée du signe "-" indique un découvert bancaire correspondant à une dette du syndicat

(2) Liste individualisée (nom et montant) (voir annexe 6 ci-jointe)

Emprunts : montant restant dû	/
--------------------------------------	---

CALA ROSSA
DEPENSES REELLES 2019 PROPOSITION DE BUDGET 2021

	DEPENSES 2018 REELLES	BUDGET 2019	DEPENSES 2019 REELLES	BUDGET 2020	BUDGET 2021
Charges de gestion					
Honoraires syndic	13 000.00 €		13 390.00 €		
Consultations syndic	1 080.00 €		270.00 €		
Honoraires Juristes	720.00 €				
Affranchissement	8 834.52 €		3 036.45 €		
Frais bancaires	91.36 €		53.38 €		
Ss Total	23 725.88 €	25 000.00 €	16 749.83 €	25 000.00 €	25 000.00 €
Personnel APCR et Gardiennage					
Personnel Direction	53 128.52 €		55 980.36 €		
Personnel Entretien	86 846.40 €		98 160.25 €		
Personnel Accueil	52 039.05 €		55 597.54 €		
Sécurité (gardiens + vigile)	37 957.30 €		29 422.50 €		
Charges sociales	101 328.24 €		91 109.27 €		
Ss Total	331 299.51 €	365 000.00 €	330 269.92 €	370 000.00 €	370 000.00 €
Charges externes					
Eau	583.44 €		652.98 €		
EDF	5 948.36 €		5 890.52 €		
Téléphone-internet	3 534.84 €		4 755.10 €		
Ss Total	10 066.64 €	12 000.00 €	11 298.60 €	12 000.00 €	12 000.00 €
Charges véhicules					
Carburant	6 622.22 €		8 680.61 €		
Entretien	4 376.08 €		2 690.40 €		
prélèvement camion	8 107.20 €		8 107.20 €		
Ss Total	19 105.50 €	18 000.00 €	19 468.21 €	20 000.00 €	20 000.00 €
Fournitures diverses					
Frais de bureau	1 403.88 €		4 810.46 €		
Petit matériel / Petit outillage	11 391.12 €		11 245.63 €		
Macarons, télécommandes, badges	2 599.20 €		3 101.60 €		
Ss Total	15 394.20 €	14 000.00 €	19 157.69 €	15 000.00 €	15 000.00 €
Entretien Général					
Réseau électrique	980.00 €				
Réfection couverture parkings	11 690.99 €				
Routes & aménagements, caniveaux	12 731.50 €		3 532.28 €		
Entretien portail	9 834.46 €		991.65 €		
Abattage des pins, Plantations	2 800.76 €		4 474.38 €		
Enlèvement branchages loc. terrain	3 000.00 €		3 000.00 €		
Plages	4 400.00 €		4 400.00 €		
Divers, matériel de sécurité	873.98 €		538.38 €		
Ss Total	46 311.69 €	35 000.00 €	16 936.69 €	35 000.00 €	35 000.00 €
Charges diverses					
Assurance	7 500.84 €		7 008.60 €		
Impôts & Taxes	2 756.00 €		3 856.00 €		
Ss Total	10 256.84 €	13 000.00 €	10 864.60 €	12 000.00 €	12 000.00 €
Achat matériel					
Divers					
Ss Total	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	15 000.00 €	15 000.00 €
Total des charges (hors travaux)	456 160.26 €	497 000.00 €	424 745.54 €	504 000.00 €	504 000.00 €
Eléments exceptionnels					
Sinistres portail, solde à récupérer	-9 036.72 €				
incidence enlèvement épave plage			2 569.99 €		
Reprise comptes résiduels	-3 573.00 €				
Ss Total	-12 609.72 €	0.00 €	2 569.99 €	0.00 €	0.00 €
Total des charges avec tx. & ch. except.	443 550.54 €	497 000.00 €	427 315.53 €	504 000.00 €	504 000.00 €
Encaissement Tx. Colotis	-5 000.00 €		-37 500.00 €		
Encaissement La testa/Lepoutre/Zamponi	-50 675.00 €		-48 213.00 €		
Télécommandes, badges, enl.branchages	-4 330.00 €		-3 661.83 €		
Charges et travaux refacturés	-60 005.00 €	-65 000.00 €	-89 374.83 €	-60 000.00 €	-60 000.00 €
Total Net des charges (avec travaux)	383 545.54 €	432 000.00 €	337 940.70 €	444 000.00 €	444 000.00 €

ETAT DES TRAVAUX ET OPERATIONS EXCEPTIONNELLES VOTES NON ENCORE CLOTURES
A LA FIN DE L'EXERCICE DU 01/01/2019 AU 31/12/2019

	TRAVAUX VOTES (montant)	TRAVAUX PAYES (montant et date)	PROVISIONS APPELEES	Provisions recues (propriétaires vendeurs)	SOLDE EN ATTENTE SUR TRAVAUX
DT Travaux loge					
<i>sous total :</i>	100 000.00 €	0.00 €	0.00 €	14 383.42 €	100 000.00 €
Z3 Travaux voiries				0.00 €	
<i>sous total :</i>	2 045 000.00 €	47 314.30 €	50 000.00 €	134 113.71 €	
PD Travaux futurs		0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 995 000.00 €
<i>sous total :</i>	214 336.78 € dont 150 000€ placés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	214 336.78 €
TOTAL au 31/12/2019	2 359 336.78 €				2 309 336.78 €

**Liste des copropriétaires débiteurs/créditeurs
à la fin de l'exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019**

20137 LECCI DE PORTO-VECCHIO

Page 1 sur 2

copropriétaires débiteurs		copropriétaires créditeurs	
5024	ALTA ROCCA/M. DENICOURT	2 500.00	1222
632	ATARAXIE/M. LECLERQ	3 147.41	31
5018	BELLA CALA ROSSA I/ISENEGGER	39.00	1381
5035	BUCHER KATJIA JONAS ANNIKA LILY et	1 965.90	1621
1822	CALA ROSSA 182/M. MITTERAND	0.03	152
5012	CAVALLO 2016 -BUREAU CH. HENRY	241.27	2411
1031	CERUTTI Jean	0.02	2381
5046	CHADOURNE Sebastien	858.80	5016
2082	CHEVALLIER Marie Bernadette	0.07	1373
752	CHOOSE YOUR FUTURE/M. LAVINE	3 487.47	2331
1022	COPEY JEAN MARIE	0.01	62
5048	CORSITUDE/M. DENOYELLE	890.28	872
1562	CUCCHIF & DAYDE	18 326.83	124
2301	DANT/M. FOUGEROUSE	340.91	91
1183	DAUDIN MICHELE	0.19	81
1492	DELAMARCHE MICHEL	0.02	621
1401	DU BAROEUL/M. PETIT	0.01	572
1281	DUCCLOS DENISE	0.01	1902
501	DUPRAT Liliane	0.01	5014
5022	DUPRAT Pierre et Aude	0.02	1141
932	ELTVEDT RICHARD	113.08	13
5047	FAVRE Stéphanie et Hélène	985.29	253
1871	GAYRAUD NOURIA	51.48	1171
421	HOIRIE REGGIO PAQUET PAUL	1 272.05	5031
5037	HOSSARD Olivier	0.50	641
1722	ISENEGGER RALPH	1 972.67	2231
761	JACQUET Daniel Jean Henri	0.04	1531
5025	JASMINE/DABI PHILIPPE	120.63	1922
1933	KOEBERLE YVES	0.02	191
1161	LE BOZEC YVON	50.46	451
5052	LE COTTIER Emeric Hervé	2 253.36	2181
3021	LES ARCADES C/O	78.38	1131
1241	LES ROCHESS	72.46	592
5042	LETELLIER Caroline	939.96	3231
1661	L'HOPITAL PASCALE	0.03	2401
1942	MAISON DES CRETES/M. FLEURIOT	600.00	1671
2041	MALEPLATE FRANCOIS	0.02	401
521	MAURE Thomas	20.00	693
5053	MORILLION Philippe et Sophie	213.41	2252
1732	PAOLI	567.39	793
5051	PENNECOT LABAYE Anne	187.71	2171
	ALLIOT GILLES PIERRE		177.90
	ANDRE SUZANNE		1 306.27
	ANDREUZZA NICOLE M.PIERRETE		2 238.67
	BEDEL 162 - GERANTE -		17.68
	BELLANGER Frédéric		0.02
	BELLOT ERIC		0.02
	BLANCHET MARIE EVE		53.97
	BORE PATRICK		55.74
	BOUTBOUL ALAIN		54.35
	BRECOU Gilles		186.68
	CALA LOCCA PROPERTIES SAL		5 131.90
	CALA ROSSA 87 MR CLAVERIE PASCAL		1 708.38
	CALA ROSSA/M. GAGNEUX		0.04
	CHAPIUS BERNARD		224.44
	CHAPIUS Jean Marie		0.03
	CHARLAIX FREDERIC		277.46
	CHARLAIX PATRICK		0.02
	CHAUCHAT Alain Jean et Cathier		87.59
	CHERTOK Grégoire		300.94
	CHEURLIN LUCIEN		0.02
	COLONNA CESARI DELLA ROCCA		2 018.89
	COQUE JOEL		0.03
	CORBIERE MARIE JOSEE		4 163.08
	CORIMMO/M.BOURON XAVIER		187.71
	COUDERC JEAN		220.91
	CRESSENS GERARD		0.02
	CREVET REGINE		0.10
	DA CUNHA ANTOINE		0.05
	D'ALZETO/M. LEGALL		105.57
	DE WULF ALAIN		1 601.00
	DENEUFBOURG		0.01
	DEPREZ Philippe		5 498.66
	ENDLESS C/O M. LEJEUNE		0.01
	FAMILLE GRASS		2.93
	FAUQUET LILIANE		0.97
	FREDENUCCI/M. B. FREDENUCCI		0.03
	GAILLET JEAN NOEL		0.02
	GETTEN ANTOINE		1 772.25
	GIBOIRE Michel		3 267.25
	GUIDETTI VICTOR		37.09
	GUSTIN Laurent		159.34

**Liste des copropriétaires débiteurs/créditeurs
à la fin de l'exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019**

20137 LECCI DE PORTO-VECCHIO

Page 2 sur 2

copropriétaires débiteurs		copropriétaires créditeurs	
2004	PICACCIU	10.03	101
1612	PONTE DE L'OSU	133.00	1753
1711	REGGIO PAQUET EDOUARD	63.52	2201
5030	ROLLOY Damien	0.02	301
5020	STELLA MARIS/M. BELLANGER	0.01	241
2242	TITONIA/MME CHARLAIX	0.02	1861
5019	TSARABANJINA/M. LEGROUX	224.67	291
5017	TURLURE Pierre	0.05	562
2142	VANNIER PHILIPPE	30.06	1831
951	VOGEL Tom	0.01	1251
662	WALCH GILLES	0.01	2111
1071	WANNER GOETZ	1 545.40	212
172	60/M. DELAOSTRE	0.02	651
			5033
			1191
			1042
			2032
			2052
			1051
			2442
			842
			372
			3061
			481
			2322
			532
			101
			1753
			2201
			301
			241
			1861
			291
			562
			1831
			1251
			2111
			212
			651
			5033
			1191
			1042
			2032
			2052
			1051
			2442
			842
			372
			3061
			481
			2322
			532
			101
			1753
			2201
			301
			241
			1861
			291
			562
			1831
			1251
			2111
			212
			651
			5033
			1191
			1042
			2032
			2052
			1051
			2442
			842
			372
			3061
			481
			2322
			532
			101
			1753
			2201
			301
			241
			1861
			291
			562
			1831
			1251
			2111
			212
			651
			5033
			1191
			1042
			2032
			2052
			1051
			2442
			842
			372
			3061
			481
			2322
			532
			101
			1753
			2201
			301
			241
			1861
			291
			562
			1831
			1251
			2111
			212
			651
			5033
			1191
			1042
			2032
			2052
			1051
			2442
			842
			372
			3061
			481
			2322
			532
			101
			1753
			2201
			301
			241
			1861
			291
			562
			1831
			1251
			2111
			212
			651
			5033
			1191
			1042
			2032
			2052
			1051
			2442
			842
			372
			3061
			481
			2322
			532
			101
			1753
			2201
			301
			241
			1861
			291
			562
			1831
			1251
			2111
			212
			651
			5033
			1191
			1042
			2032
			2052
			1051
			2442
			842
			372
			3061
			481
			2322
			532
			101
			1753
			2201
			301
			241
			1861
			291
			562
			1831
			1251
			2111
			212
			651
			5033
			1191
			1042
			2032
			2052
			1051
			2442
			842
			372
			3061
			481
			2322
			532
			101
			1753
			2201
			301
			241
			1861
			291
			562
			1831
			1251
			2111
			212
			651
			5033
			1191
			1042
			2032
			2052
			1051
			2442
			842
			372
			3061
			481
			2322
			532
			101
			1753
			2201
			301
			241
			1861
			291
			562
			1831
			1251
			2111
			212
			651
			5033
			1191
			1042
			2032
			2052
			1051
			2442
			842
			372
			3061
			481
			2322
			532
			101
			1753
			2201
			301
			241
			1861
			291
			562
			1831
			1251
			2111
			212
			651
			5033
			1191
			1042
			2032
			2052
			1051
			2442
			842
			372
			3061
			481
			2322
			532
			101
			1753
			2201
			301
			241
			1861
			291
			562
			1831
			1251
			2111
			212
			651
			5033
			1191
			1042
			2032
			2052
			1051
			2442
			842
			372
			3061
			481
			2322
			532
			101
			1753
			2201
			301
			241
			1861
			291
			562
			1831
			1251
			2111
			212
			651
			5033
			1191
			1042
			2032
			2052
			1051
			2442
			842
			372
			3061
			481
			2322
			532
			101
			1753
			2201
			301
			241
			1861
			291
			562
			1831
			1251
			2111
			212
			651
			5033
			1191
			1042
			2032
			2052
			1051
			2442
			842
			372
			3061
			481
			2322
			532
			101
			1753
			2201
			301
			241
			1861
			291
			562
			1831
			1251



SARL DGM

Poretta di Ciacone
Pont de l'Oso
20137 LECCI
Tél. : 0625178892

E-mail : sarldgm@yahoo.fr

N.I.I. : FR 08489662627

S.I.R.E.T. : 48966262700012 N.A.F. (A.P.E.) : 4339C

Capital : 1 500,00 Euros

Devis		
N° Devis	Date	Date de validité
DC09.11.19/CL91	11/11/2019	11/12/2019

Code client : CL0091

COPROPRIETE CALA ROSSA

Domaine de CALA ROSSA

20137 LECCI

Description article	U	Quant.	P.U.HT	Total HT
Logement Gardien Dépose plinthes existantes y compris reprise enduit , évacuation gravats et toutes sujétions de mise en oeuvre.	ML	98,00	10,35	1 014,75
Fourniture et pose :Carreaux aux choix du maître d'ouvrage posés à la colle y compris toutes sujétions pour coupes et façon de joints. base d'achat : 20 € HT	m ²	78,00	85,00	6 630,00
Fourniture et pose de plinthes assorties au carrelage, y compris colle, joints et toutes sujétions de mise en oeuvre. Base d'achat 11,00€/ml	ML	98,00	23,15	2 269,15
Reprise peinture blanc dessus plinthes y compris toutes sujétions de mise en oeuvre.	ML	98,00	12,25	1 200,95
Guérite Fourniture et pose :Carreaux aux choix du maître d'ouvrage posés à la colle y compris toutes sujétions pour coupes et façon de joints. base d'achat : 20 € HT	m ²	6,20	85,00	527,00
Fourniture et pose de plinthes assorties au carrelage, y compris colle, joints et toutes sujétions de mise en oeuvre. Base d'achat 11,00€/ml	ML	10,38	23,15	240,35
Les mètres seront à vérifier lors de la réalisation.				

_Pas d'escompte en cas de paiement anticipé

% TVA	Base	Montant
10,00	11 882,20	1 188,20

Total HT	Total TVA	Total TTC
11 882,20	1 188,20	13 070,40
		Net à payer
		13 070,40

Cachet et signature précédés de "BON POUR ACCORD"
30% à la signature, situations mensuelles et solde fin chantier.



SARL DGM

Poretta di Ciacone
Pont de l'Oso
20137 LECCI
Tél. : 0625178892

E-mail : sarldgm@yahoo.fr

N.I.I. : FR 08489662627

S.I.R.E.T. : 48966262700012 N.A.F. (A.P.E.) : 4339C

Capital : 1 500,00 Euros

Devis		
N° Devis	Date	Date de validité
DC7.11.19/CL91	07/11/2019	07/12/2019

Code client : CL0091

COPROPRIETE CALA ROSSA

Domaine de CALA ROSSA

20137 LECCI

Description article	U	Quant.	P.U.HT	Total HT
RÉFECTION TOITURE				
Dépose de la toiture existante (Tuiles, liteaux bois..) y compris évacuation des gravats et toutes sujétions de mise en oeuvre.	m ²	225,00	45,15	10 159,77
<u>Nouvelle toiture:</u>				
Nettoyage de la charpente bois existante et application d'un traitement curatif et préventif (anti-termites, insecticide...) avec un produit du type XYLOPHENE ou similaire.	m ²	225,00	22,00	4 950,00
Fourniture et pose lambourdes 7 x 4.5 cm en bois autoclave classe IV y compris toutes sujétions de mise en oeuvre.	m ²	225,00	19,28	4 338,41
Isolation sous toiture du type laine de roche IBR KRAFT y compris toutes sujétions de mise en oeuvre.	m ²	225,00	28,75	6 469,77
Fourniture et pose de plaques ondulée type PST tirefonnées sur charpente y compris toutes sujétions de pose et d'étanchéité.	m ²	225,00	49,00	11 025,00
Fourniture et pose tuiles canal scellées sur plaques PST à la colle élastomère type FIXOTUILE ou équivalent y compris toutes sujétions de mise en oeuvre. TUILES CANAL au choix du maître d'ouvrage	m ²	225,00	45,25	10 182,27
Faîtage couverture : en tuiles "CANAL" y compris toutes sujétions de mise en oeuvre.	ML	18,00	40,25	724,58
Rives toiture :- en tuiles "CANAL" y compris toutes sujétions de mise en oeuvre	ML	76,00	39,88	3 031,02
Solin en plomb contre mur et toiture y compris toutes sujétions de mise en oeuvre.	Ens	1,00	995,00	995,00
Réfection en enduit gris contour toiture suite à la dépose y compris toutes sujétions de mise en oeuvre.	F	1,00	3 125,00	3 125,00



SARLDGM

Poretta di Ciacone

Pont de l'Oso

20137 LECCI

Tél. : 0625178892

E-mail : sarldgm@yahoo.fr

N.I.I. : FR 08489662627

S.I.R.E.T. : 48966262700012 N.A.F. (A.P.E.) : 4339C

Capital : 1 500,00 Euros

Devis		
N° Devis	Date	Date de validité
DC7.11.19/CL91	07/11/2019	07/12/2019

Code client : CL0091

COPROPRIETE CALA ROSSA

Domaine de CALA ROSSA

20137 LECCI

Description article	U	Quant.	P.U.HT	Total HT
<i>Lors de la dépose de la toiture une vérification de la charpente existante en bois sera effectuer. Dans le cas ou il sera nécessaire de remplacer quelques fermes en bois le client sera prévenu avec photos à l'appui, et un devis sera établie selon les travaux supplémentaires.</i>				
Réfection plafond intérieur Dépose du plafond lambris bois y compris toutes sujétions de mise en oeuvre.	m²	31,00	18,25	565,89
Plafond droit non démontable. Faux plafond droit en standard de BA13mm, ossature métallique y compris toutes sujétions de mise en oeuvre	m²	31,00	57,25	1 774,89
Plus-value faux plafond salle de bain en BA13 hydro y compris toutes sujétions de mise en oeuvre.	F	1,00	120,00	120,00
Peinture acrylique sur plafonds teinte blanc Applications de 3 couches y compris toutes sujétions de mise en oeuvre.	m²	31,00	32,15	996,79
Réfection plafond abîmé bureau en plaque de BA13 y compris toutes sujétions de mise en oeuvre.	F	1,00	1 150,00	1 150,00
Fourniture et pose : Faïences aux choix du maître d'ouvrage posés à la colle y compris toutes sujétions pour coupes et façon de joints. base d'achat : 20 € HT	m²	36,00	86,00	3 096,00
RECEVEUR DE DOUCHE à l'italienne Ensemble comprenant: -cloisonnement _socle en béton moulé _forme de pente vers évacuation EU compris toutes sujétions de mise en oeuvre.	U	1,00	1 150,00	1 150,00
Fourniture et pose protection infiltration d'eau du type WEBER SYS PROTEC ou équivalent , application sur mur et sol douche y compris toutes sujétions de mise en oeuvre.	F	1,00	275,00	275,00



SARL DGM

Poretta di Ciacone

Pont de l'Oso

20137 LECCI

Tél. : 0625178892

E-mail : sarldgm@yahoo.fr

N.I.I. : FR 08489662627

S.I.R.E.T. : 48966262700012 N.A.F. (A.P.E.) : 4339C

Capital : 1 500,00 Euros

Devis		
N° Devis	Date	Date de validité
DC7.11.19/CL91	07/11/2019	07/12/2019

Code client : CL0091

COPROPRIETE CALA ROSSA

Domaine de CALA ROSSA

20137 LECCI

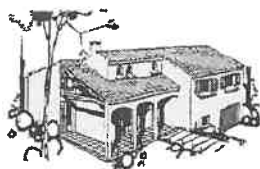
Description article	U	Quant.	P.U.HT	Total HT
Fourniture et pose : Carreaux sol,douche aux choix du maître d'ouvrage posés à la colle y compris toutes sujétions pour coupes et façon de joints. base d'achat : 30 € HT	F	1,00	250,00	250,00
Fourniture et pose d'une ventilation mécanique contrôlée (VMC) y compris grille , flexible et toutes sujétions de mise en oeuvre.	Ens	1,00	1 250,00	1 250,00
<i>Ce devis n'inclus pas les lots plomberie et électricité.</i>				
<i>Les mètres seront à vérifier lors de la réalisation.</i>				

Pas d'escompte en cas de paiement anticipé

% TVA	Base	Montant
10,00	65 629,39	6 562,95

Total HT	Total TVA	Total TTC
65 629,39	6 562,95	72 192,34
		Net à payer
		72 192,34

Cachet et signature précédés de "BON POUR ACCORD"
30% à la signature, situations mensuelles et solde fin chantier.



COLOMBO CONSTRUCTION

Entreprise de Maçonnerie générale

Vallée Saint Julien - Maison Silvio - 20169 BONIFACIO - Tél. : 06 17 06 40 52

DEVIS N°66

**CALA ROSSA
20137 LECCI**

Bonifacio, le 07/10/2018

Réfection toiture et intérieur

LIBELLE	QTE	U	P.U.	TOTAL €
Mise en place du chantier (échafaudage , poulie , bétonnière protections toiture)	1,000	forfait	1 800,00 €	1 800,00 €
Démolition de la toiture (démontage tôle + tuile ,tuile scellé avec mortier , tuiles fixé sur liteaux et démontage liteaux pour remplacement de chevrons pour fixé de la tôle PST)	225,000	m²	25,00 €	5 625,00 €
Gravois en decheterie 35 m3 (transport + enlèvement des gravois + taxe en decheterie)	35,000	m3	150,00 €	5 250,00 €
Sous total :				12 675,00 €
Réfection toit sous réserve d'une fermette et des dalles bétons en bonne état :				
Fourniture et pose de chevron traité ayant la pose de la Tole	225,000	m²	22,50 €	5 062,50 €
Isolation toit	225,000	m²	30,00 €	6 750,00 €
Plus value avant pose isolation pour épaisseur chevron	225,000	m²	12,00 €	2 700,00 €
Fourniture et pose de tôle PST	225,000	m²	38,00 €	8 550,00 €
Fourniture et pose de tuile	225,000	m²	38,00 €	8 550,00 €
Fourniture et pose tuiles à douille pour VMC	1,000	U	300,00 €	300,00 €
Pose tuile égout	39,500	ml	65,00 €	2 567,50 €
Pose tuile rive	36,500	ml	40,00 €	1 460,00 €
Pose tuile Faitiere (pose membrane avant la pose)	18,000	ml	60,00 €	1 080,00 €
Reprise aux ciment ciments tout au tour de la toiture	1,000	forfait	4 500,00 €	4 500,00 €
Calandrite le long du mur liaison mur granite et le toit	1,000	ens	1 200,00 €	1 200,00 €
Total toiture :				42 720,00 €
Travaux intérieur :				
Démolition plafond lambris	31,000	m²	20,00 €	620,00 €
Réfection plafond ossature métallique + BA 13	31,000	m²	60,00 €	1 860,00 €
Plus value BA13 hydro SDB	1,000	forfait	90,00 €	90,00 €
Peinture plafond (3 couches)	31,000	m²	35,00 €	1 085,00 €

LIBELLE	QTE	U	P.U.	TOTAL €
FOURNITURE ET POSE VMC SIMPLE extra plat: CAISSON AU DESSUS DU WC PREVOIR FAUX PLAFOND ET ALIMENTATION ELECTRIQUE JUSQU AU CAISSON NON FOURNIS FORFAIT VMC CAISSON SIMPLE EXTRA PLAT COMPLET 4 DÉPARTS FOURNIS AVEC BOUCHES 80 1 BOUCHE 125 TUYAU GAINÉ 80 ET 125 FOURNITURE ET MAIN D'OEUVRE 1 BOUCHE WC 1 BOUCHE SALLE DE BAIN 1 BOUCHE CUISINE POSE TUYAU EN APPARENT (prévoir cache en placo) REJET EN FACADE COTE WC Habillage caisson Ossature métallique + BA 13 + trappe de visite	1,000	ens	2 000,00 €	2 000,00 €
MAISON DU GARDIEN CALA ROSSA 20137 LECCI DEVIS PLOMBERIE RÉNOVATION D UNE SALLE DE BAIN DEVIS MAIN D'OEUVRE INTUBATION POSE ET RACCORDEMENT FOURNITURE MATÉRIEL (per, pvc, raccords....) REPLACEMENT DE LA CANALISATION A L INTÉRIEUR DE LA SALLE DE BAIN.	1,000		4 000,00 €	4 000,00 €
Réfection des parties abîmés du bureau BA13	1,000	forfait	1 500,00 €	1 500,00 €
Spot plafond led encastré (mise aux normes électricité basse consommation)	14,000	U	90,00 €	1 260,00 €
Faïence mur SDB 22m² fourniture 20 € et pose	36,000	m²	90,00 €	3 240,00 €
Refecton douche italienne galet , cloisonnement	1,000	ens	2 500,00 €	2 500,00 €
Aération ouverture SDB	1,000	forfait	1 000,00 €	1 000,00 €
Nettoyage du chantier	1,000	forfait	1 500,00 €	1 500,00 €
Date de validité : 06/11/2018			TOTAL HT	76 550,00 €
			TVA 10,0%	7 455,00 €
			TOTAL TTC	84 005,00 €

Bon pour accord,

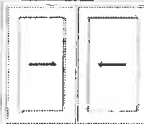
Devis N° D-19/08-00971
Le 21 août 2019

ASSOCIATION PROPRIETAIRES DE CALA-ROSSA
DOMAINE DE CALA ROSSA
20137 PORTO VECCHIO


Fourniture et pose (Rénovation)

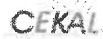
Pose sous-traitée
 Réf.Client : DOMAINE DE CALA-ROSSA
 Contact client, Tél.: 0 - Mobile : 0
 Votre contact : PASCAL
 Livraison à l'adresse de facturation

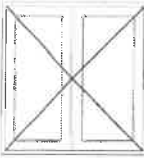

Page N° 1/7

Ref.	Libellé	Qté	PU Net	Total HT	T
	<p>Chassis Coulissant 2 vantaux 2 rails Menuiserie aluminium COULISSANTE ; Dormant de 70mm avec bouclier et capot thermiques ; Chicane à rupture de pont thermique avec lèvre d'étanchéité complémentaire ; Poignées, accessoires et fiches platines harmonisées à la couleur et à la texture de la menuiserie sauf menuiserie anodisée ou plaxée ; Remplissage de 28mm avec vitrage 4/20/4 faible émissivité et intercalaire laqué noir ; Poignée de tirage ouverte en ALUMINIUM sur ouvrant principal, poignée pleine en aluminium sur vantail secondaire ; Joint EPDM glissant traverse/montant lateraux haute performances thermique et acoustique ; Rails Aluminium, Roulette Nylon sur roulement aiguille ; Chicane PVC, joint et bouclier thermique Gris 7035 pour le Blanc, 1015, 6021, 7035 et la Bicoloration sinon Noir ; Performance thermique Uw jusqu'à 1,4 W/m2.K ; RT 2012 READY. BBC READY</p> <p>Détail des composants : ARIAL. ARMONY+. Version de tarif : 19D1. Pose en rénovation. Dormant : Dt RENO aile de 40mm. Couleur intérieure : BASE, RAL 9010 Brillant. Couleur extérieure : Identique intérieur, Blanc 9010 Brillant. Prise de cotes : Dos de Dormant. Rails et galets : Rails Alu et Galets nylon. Kit fourni, 60x40 3 cotés + bavette réno en fb + Vis Sptr. Nbre de zones de remplissage : 1 zone, un seul remplissage. Type de Remplissage : S5 44.6 Feuilleté. Remplissage principal : 44,6 Fe / Argon / 4 Fe. Type Intercalaire : Intercalaire laqué noir. Fin remplissage principal. Type d'ouverture : Coulissant. Sens d'ouverture (Vue int.) : Vantail principal à Droite. Ouvrant principal, Poignée Int : Versus, couleur menuiserie. Ouvrant semi-fixe, Poignée Int : Versus, couleur menuiserie.</p> <p>Dimensions du produit : Hauteur 1000, Largeur 1190 (Hauteur allège) - Repère : ACCEUIL</p>	1	626,27	626,27	2

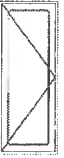


Réf.	Libellé	Qté	PU Net	Total HT	T
	Ventilation : EA 15-45m3, laquée. Mortaise de Ventilation : Sur vantail principal. Fermetures : 2 pts. Hauteur 930, Largeur 1150 (Hauteur allège) - Repère : CUISINE Fermetures : 1 pt. FERMETURE 2 PTS.	1	583,33	583,33	2
SOUS-TOTAL : Chassis Coulissant 2 vantaux 2 rails		2	1 209,60	1 209,60	2
	 <p>Chassis Galandage 1 vantail 1 rail Menuiserie Aluminium COULISSANTE à galandage ; Dormant de 70mm avec bouclier thermique et capot thermique ; Caissons de refoulements isolés (Panneaux PVC Isolants) et étanches conformes à la RT 2012 ; Système exclusif breveté « click pose » ; Chicane à rupture de pont thermique ; Remplissage de 28mm avec vitrage et intercalaire laqué noir4/20/4 faible émissivité ; Poignée de tirage ouverte en ALUMINIUM sur ouvrant principal, poignée pleine en aluminium sur vantail secondaire ; Joint PDM glissant traverse/montant latéraux hautes performances thermique et acoustique ; Joint Chicane nouvelle génération ; Joint de vitrage de dernière génération anti déchaussement ; Système anti fausse manœuvre ; Rails aluminium, roulette nylon sur roulement aiguille ; Performance thermique Uw jusqu'à 1,5 W/m2.K ; Niveau Acoustique Rw 32 avec du 4/20Arg/4Fe Option jusqu'à Rw 38 ; RT 2012 2020 READY, BBC et HQE Ready</p> <p>Détail des composants : ARIAL. ARMONY+. Version de tarif : 19D1. Pose en applique. Dormant : Dt 160mm, couvre joint. Bavette 110mm. Couleur intérieure : BASE, RAL 9010 Brillant. Couleur extérieure : Identique intérieur, Blanc 9010 Brillant. Prise de cotes : Tableau fini. Appuis et Seuils : Seuil encastré PMR intérieur. Rails et galets : Rails Alu et Galets nylon. Nbre de zones de remplissage : 1 zone, un seul remplissage. Type de Remplissage : Remplissage de base. Remplissage principal : 4 Fe / 20 argon / 4. Type Intercalaire : Intercalaire laqué noir. Fin remplissage principal. Type d'ouverture : Coulissant. Sens d'ouverture (Vue int.) : Refoulement vers la droite. Fermetures : 3 pts à clé, KERIOS int, Versus ext. manoeuvrante. Ouvrant principal, Poignée Int. : Kerios, couleur menuiserie. Ouvrant semi-fixe, Poignée Int. : Versus, couleur menuiserie. Barillets : Cylindre standard 30*30. Seuil PMR / H2135 mm sous linteau seuil compris.</p> <p>Dimensions du produit : Hauteur 2135, Largeur 1180 (Hauteur allège) - Repère : ACCEUIL</p>	1	1 348,91	1 348,91	2
SOUS-TOTAL : Chassis Galandage 1 vantail 1 rail		1	1 348,91	1 348,91	2



Réf.	Libellé	Qté	PU Net	Total HT	T
	<p>Fenêtre PVC à la française 2 vtx, pose en rénovation Fenêtres conçues en partenariat avec Schüco. Dormant 70mm 5 chambres. Normes NF – CSTBAT – vitrage CEKAL – ACOTHERM. Fenêtre Origine France Garantie. Pare-tempête contemporain. Renforcement des profils par des armatures en acier galvanisé suivant préconisation de l'avis technique. Ferrure de couleur argent traité anti-corrosion SIL-NANO garantie 10 ans. Fiches/paumelles laquées à platine sur dormant et vis cachées (2 points de fixation par platine). Soudure invisible V. Perfect pour les fenêtres plaxées et rainurées sur blanc et teintés masse beige et gris. Fabrication Française</p> <p>Détail des composants : Gamme ELISA Vu de l'intérieur. Pose en rénovation. Cotes Hauteur Dos de Dormant. Cotes Largeur Dos de Dormant. Dormant rénovation aile de 58 mm. Ouvrant à la française sur vantail de service. Ouverture intérieure. Tirant droit. Coloris : blanc. Renfort suivant norme de fabrication. Bavette basse 100x100 arrondie. Remplissage principal : thermique FE4/20A4. Intercalaire ALU. Parclose droite 28. Cornière PVC 60 x 40 droite. Sans Ferrage symétrique. Fiches OF blanches. Vantail de service : Poignée Senza Sécustik Blanche. Hauteur de poignée standard / bas de l'ouvrant. Sans poignée centrée. Mortaise sur menuiserie. KIT NICOLL 15-22-30 m3/h QA1202** + Mortaise 264 mm. Grille extérieure standard. Rejet d'eau arrondi avec embouts.</p> <p>Dimensions du produit : Hauteur 1430 mm, Largeur 1360 mm - Repère : CHAMBRE 1 Gamme ELISA 70 mm. Ouvrant droit, Design Carré. Hauteur 1450 mm, Largeur 1410 mm - Repère : CHAMBRE 2 Gamme ELISA 70 mm. Ouvrant droit, Design Carré. Hauteur 950 mm, Largeur 1200 mm - Repère : SALON Gamme ELISA 70 mm. Ouvrant droit, Design Carré.</p>				
	SOUS-TOTAL : Fenêtre PVC à la française 2 vtx, pose en rénovation	3	1 254,12	1 254,12	2
	<p>Porte de service PVC 1 vtl, pose en rénovation Fenêtres conçues en partenariat avec Schüco. Dormant 70mm 5 chambres. Normes NF – CSTBAT – vitrage CEKAL – ACOTHERM. Fenêtre Origine France Garantie. Pare-tempête contemporain. Renforcement des profils par des armatures en acier galvanisé suivant préconisation de l'avis technique. Ferrure de couleur argent traité anti-corrosion SIL-NANO garantie 10 ans. Fiches/paumelles laquées à platine sur dormant et vis cachées (2 points de fixation par platine). Soudure invisible V. Perfect pour les fenêtres plaxées et rainurées sur blanc et teintés masse beige et gris.</p>				



Réf.	Libellé	Qté	PU Net	Total HT	T
	Fabrication Française				
	Détail des composants : Gamme ENORA Vu de l'intérieur. Pose en rénovation. Cotes Hauteur Dos de Dormant. Cotes Largeur Dos de Dormant. Dormant rénovation aile de 40 mm. Ouvrant à la française. Ouverture extérieure. Poussant droit. Coloris : blanc. Renfort suivant norme de fabrication. Seuil Aluminium de 20 mm PMR. Sans oculus. Panneau sandwich Blanc. SANS Intercalaire. Parclose arrondie 28. Cornière PVC 60 x 40 droite. Sans Ferrage symétrique. Fiches blanches. Serrure à relevage 4 points de fermetures. Vantail de service : Béquille double sur plaque 24 mm Blanche. Hauteur de poignée standard / bas de l'ouvrant. Mortaise sur menuiserie. KIT NICOLL 15-22-30 m3/h QA1202** + Mortaise 264 mm. Grille extérieure standard. Sans rejet d'eau.				
	Dimensions du produit : Hauteur 2090 mm, Largeur 800 mm - Repère : BUANDERIE	1	647,72	647,72	2
	Gamme ENORA 70 mm. Ouvrant 5 chambres, Design galbé.				
	SOUS-TOTAL : Porte de service PVC 1 vitl. pose en rénovation	1	647,72	647,72	2
	Porte fenêtre PVC serrure 1 vitl, pose en rénovation Fenêtres conçues en partenariat avec Schüco. Dormant 70mm 5 chambres. Normes NF – CSTBAT – vitrage CEKAL – ACOTHERM. Fenêtre Origine France Garantie. Pare-tempête contemporain. Renforcement des profils par des armatures en acier galvanisé suivant préconisation de l'avis technique. Ferrure de couleur argent traité anti-corrosion SIL-NANO garantie 10 ans. Fiches/paumelles laquées à platine sur dormant et vis cachées (2 points de fixation par platine). Soudure invisible V. Perfect pour les fenêtres plaxées et rainurées sur blanc et teintés masse beige et gris. Fabrication Française				
	Détail des composants : Gamme ELISA Vu de l'intérieur. Pose en rénovation. Cotes Hauteur Dos de Dormant. Cotes Largeur Dos de Dormant. Dormant rénovation aile de 58 mm. Ouvrant à la française. Ouverture intérieure. Tirant gauche. Coloris : blanc. Renfort suivant norme de fabrication. Seuil Aluminium de 20 mm PMR. Remplissage principal : thermique FE4/20A/4. Sans soubassement. Intercalaire ALU. Parclose droite 28. Cornière PVC 60 x 40 droite. Sans Ferrage symétrique. Fiches blanches. Serrure à relevage 4 points de fermetures + Barillet européen 45-45. Vantail de service : Béquille double sur plaque 24 mm Blanche. Hauteur de poignée standard / bas de l'ouvrant. Mortaise sur menuiserie. KIT NICOLL 15-22-30 m3/h QA1202** + Mortaise 264 mm. Grille extérieure standard. Rejet d'eau arrondi avec embouts.				
	Dimensions du produit : Hauteur 2125 mm, Largeur 795 mm - Repère : CUISINE	1	444,10	444,10	2
	Gamme ELISA 70 mm. Ouvrant droit, Design Carré.				
	Hauteur 2135 mm, Largeur 785 mm - Repère : SALON	1	444,10	444,10	2



Réf.	Libellé	Qté	PU Net	Total HT	T
	Gamme ELISA 70 mm. Ouvrant droit, Design Carré.				
	<i>SOUS-TOTAL : Porte fenêtre PVC serrure 1 vitl, pose en rénovation</i>	2	888,20	888,20	2
	VOLET ROULANT RENOVATION MONOBLOC ALUMINIUM LAMES DE 44 mm				
	Manoeuvre électrique filaire, Sans manoeuvre de secours, Coloris laqué blanc 9010 Volet roulant en aluminium double paroi lame de 44 mm, Caisson en aluminium constitué d'une face arrière et d'une face avant en pans coupés, Coffre section 180 mm Lame finale en alu extrudé laqué, Système anti-relevage verrous Click-sur Pose sous linteau, Dimensions du produit : Hauteur 1430 mm, Largeur 1360 mm - Repère : CHAMBRE 1 Hauteur 1450 mm, Largeur 1410 mm - Repère : CHAMBRE 2	1 1	319,97 330,15	319,97 330,15	4 4
	<i>SOUS-TOTAL : VOLET ROULANT RENOVATION MONOBLOC ALUMINIUM LAMES DE 44 mm</i>	2	650,12	650,12	4
	VOLET BATTANT ALUMINIUM 1 VANTAIL				
	Coloris blanc Persienné ajouré 1 Traverse Horizontale Ferrures coloris blanc Gonds à scellement chimique Arrêt tourniquet Marseillais à visser Fermeture par espagnolette + serrure à clé Dimensions du produit : Hauteur 2135 mm, Largeur 785 mm - Repère : CUISINE Hauteur 2135 mm, Largeur 785 mm - Repère : SALON	1 1	538,13 538,13	538,13 538,13	4 4
	<i>SOUS-TOTAL : VOLET BATTANT ALUMINIUM 1 VANTAIL</i>	2	1 076,26	1 076,26	4
	VOLET BATTANT ALUMINIUM 2 VANTAUX				
	Coloris blanc Persienné ajouré 1 Traverse Horizontale Ferrures coloris blanc Gonds à scellement chimique Arrêt tourniquet Marseillais à visser Fermeture par espagnolette + serrure à clé Dimensions du produit : Hauteur 950 mm, Largeur 1200 mm - Repère : SALON	1	450,86	450,86	4



Réf.	Libellé	Qté	PU Net	Total HT	T												
	SOUS-TOTAL : VOLET BATTANT ALUMINIUM 2 VANTAUX	1	450,86	450,86	4												
<table border="1"> <thead> <tr> <th>T</th> <th>TVA</th> <th>Montant HT</th> <th>Montant TVA</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2</td> <td>5,50</td> <td>6 948,55</td> <td>382,17</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>10,00</td> <td>2 177,24</td> <td>217,72</td> </tr> </tbody> </table>						T	TVA	Montant HT	Montant TVA	2	5,50	6 948,55	382,17	4	10,00	2 177,24	217,72
T	TVA	Montant HT	Montant TVA														
2	5,50	6 948,55	382,17														
4	10,00	2 177,24	217,72														
				MONTANT HT (HORS MO)	7 525,79 €												
				MAIN D'OEUVRE HT	1 600,00 €												
				MONTANT TOTAL HT	9 125,79 €												
				MONTANT TVA	599,89 €												

Mode de règlement : 50 % à la commande, 40 % à la livraison en notre dépôt, 10% en fin de pose

Montant à régler à la commande : 4 862,84 €

Montant à régler à la livraison : 3 890,27 €

Solde restant à régler : 972,57 €

Visuels non contractuels

Devis valable 2 mois. Date limite de l'offre : 21/10/2019

Signature précédée de la mention "Lu et approuvé. Devis reçu avant exécution des travaux, bon pour accord"

MONTANT TOTAL TTC : 9 725,68 €



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET DE REGLEMENT

L'acceptation de nos offres implique l'adhésion à nos conditions générales de vente et de règlement ci-après. lesquelles prévalent sur toutes conditions d'achat, sans dérogation écrite et expresse de notre part,

1 - CLAUSE ÉCONOMIQUE

Nos menuiseries vendues selon les conditions économiques connues à la date de l'établissement du devis. Ces prix sont fermes pendant le délai indiqué sur le devis Au-delà, ils sont actualisables et révisables en fonction de l'évolution des indices BT appropriés. Les commandes et les engagements ne constituent que des offres qui ne deviendront définitives qu'après confirmation de notre part.

2 - CLAUSE DE DÉLAI ET EXPÉDITION

Nous nous efforçons de respecter les délais indiqués : ceux-ci ne sont donnés qu'à titre indicatif, et le retard ne peut en aucun cas être invoqué comme cause d'annulation de la commande et ne donne droit à aucune indemnité. Les marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire, même si elles sont expédiées franco.

3 - CLAUSES DE PAIEMENT

3.1. Générales

Nos menuiseries étant fabriquées exclusivement sur commande, le paiement des fournitures s'effectue suivant les conditions particulières indiquées. Dans le cas d'atteinte grave au crédit de l'acheteur, en cas de faillite, liquidation judiciaire, ou à défaut de paiement à son échéance d'une précédente facture, nous nous réservons de ne poursuivre l'exécution d'une commande qu'après fourniture par l'acheteur de garanties complémentaires acceptées par nos soins.

3.2. Conditions d'escompte

En cas de paiement à une date antérieure à celle résultant des conditions générales ou particulières de vente, il n'est prévu aucun escompte, sauf accord négocié expressément lors de la commande.

3.3. Pénalités de retard (Loi n° 92-1442 du 31 décembre 1992)

Tout défaut de paiement à la date de règlement figurant sur la facture entraînera, une pénalité calculée par application d'un taux égal à une fois et demi le taux de l'intérêt légal.

4 - CLAUSES DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ ET DE RENONCIATION A L'ACCESSION

4.1. Réserve de propriété

Il est expressément convenu que les marchandises demeureront la propriété de notre Société jusqu'au paiement intégral de leur prix, en principal et intérêts. A défaut de paiement à l'échéance, comme dans les cas de règlement judiciaire ou de liquidation de biens, la décision de notre Société de se prévaloir de la présente clause de réserve de propriété sera valablement notifiée à l'acheteur par lettre recommandée avec accusé de réception. Les marchandises concernées devront nous être retournées à ses frais, dès cette notification.

4.2. Renonciation à l'accession

Lorsque notre Société intervient dans le cadre d'un contrat d'entreprise, nonobstant les articles 551 et 552 du Code Civil, elle demeure propriétaire de l'ouvrage exécuté jusqu'à l'entier paiement de sa créance née du marché des travaux. La renonciation à l'accession ne fait pas obstacle à la prise de possession de l'ouvrage exécuté. Les présentes dispositions ne modifient pas nos obligations telles que fixées aux articles 1788, 1792 et suivante et 2270 du Code Civil.

5 - CLAUSES DE GARANTIE

5.1. Garantie légale

Dans nos rapports avec les acheteurs non professionnels ou consommateurs la garantie légale concernant les défauts et vices cachés s'applique en tout état de cause conformément aux articles 1641 et suivants du Code Civil à la condition que l'acheteur fasse la preuve du vice caché.

5.2. Garantie contractuelle

Nos menuiseries Aluminium et PVC font l'objet d'une garantie de dix ans à compter de la livraison, sauf dans les cas de négligence, fausse manœuvre ou mauvais entretien de la part de l'acheteur ou encore en cas de force majeure. Cette garantie est strictement limitée à l'échange pur et simple en nos ateliers des pièces reconnues défectueuses, sans indemnité d'aucune sorte pour frais de main oeuvre de démontage, remontage, immobilisation, etc.. Le remplacement des pièces n'a pas pour conséquence de prolonger la durée de garantie précisée au paragraphe ci-dessus.

6 - TRAVAUX AVEC POSES OU RÉPARATIONS

Sauf convention contraire, le camionnage est à la charge de l'acheteur, qui assure la réception, la vérification des colis et la bonne conservation des fournitures. L'acheteur est tenu - sauf stipulations contraires - d'assurer, à sa charge, tous travaux de maçonnerie, menuiserie, peinture et travaux annexes. Les retouche nécessitées par la disposition non conforme des ouvertures ne peuvent en aucun cas être à notre charge. L'ouverture et le démontage des caissons et, d'une manière générale tous travaux conditionnant l'exécution de la pose et ressortant d'une autre corporation, ne sont pas à notre charge, nos monteurs n'étant pas qualifiés pour les exécuter. Les pertes de temps ou fausses manœuvres provenant de causes indépendantes de notre volonté ne sont pas à notre charge et seront facturées en supplément. Le paiement de la pose est indépendant de celui de la fourniture et ne peut en aucun cas entraîner de retard dans le paiement de cette dernière. La réception générale et définitive des travaux de pose est faite par l'acheteur ou son représentant, avant le départ du monteur, et en présence de celui-ci. Aucune réclamation ne peut être admise ultérieurement. Les conditions de pose ci-dessus s'appliquent également à tous travaux d'entretien et de réparation.

7 - CLAUSE ATTRIBUTIVE DE JURIDICTION

En cas de contestation, et même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs, seul le Tribunal de Commerce d'Ajaccio sera compétent, nonobstant toute clause contraire imprimée dans les bons de commande des acheteurs, notre Société se réservant le droit de saisir les juridictions compétentes du domicile de ce derniers.

UNE ÉQUIPE SOLIDE, ÇA CHANGE TOUT !


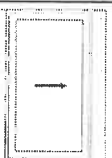
Devis N° D-19/10-18590
 Le 2 octobre 2019

CONCIERGERIE CALA ROSSA
 -
 20137 PORTO-VECCHIO

Fournitures et poses en rénovation (5.5%)

Code client : 0004086
 Réf.Client : MD CONCIERGERIE
 Contact client, Tél.: 04 - Mobile : 06
 Votre contact : **MORGANE Dutay**
 Enlevé par le client

La prestation de pose est sous traitée par des professionnels.
 Attention: Taux de TVA en vigueur à la date actuelle.
 Il pourra évoluer selon les dispositions législatives mises en place par les autorités compétentes.

Réf.	Libellé	Qté	PU Net	T
	<p>COULISSANT ALU 2 VANTAUX 2 RAILS, DORMANT RÉNOVATION Menuiseries coulissantes en ALUMINIUM OPTIMUM. Profils de dormant et d'ouvrants à rupture de pont thermique sous DTA du CSTB, gamme COLM. Le thermolaquage des profils de menuiseries est garanti par le label européen QUALICOAT/QUALIMARINE. Les doubles vitrages isolants bénéficient du label CEKAL et sont posés suivant les réglementations et les normes en vigueur (DTU miroiterie). Uw = 1,6 W/(m².K) - Sw = 0,46 - TLw = 67% Performances pour un vitrage 4/16/4 FE argon, sur la base des dimensions conventionnées Performances d'étanchéité : A*3 E*5B V*A2 Fabrication Française</p> <p>Détail des composants : Gamme OPTIMUM. Design galbé. Pose RENO 65 :aile de recouvrementint. 65 mm avec couvre-joint int clipsé. Monocoloration blanc 9016 satiné. Hauteur d'allège = 0. Dormant périphérique. Couvre joints blanc 9016. Cornière d'habillage extérieur 51x20. Bavette 66x80. Remplissage principal avec vitrage Faible émissivité. Vitrage 4/16/4 FE Argon. Intercalaire Warm Edge. Condamnation 4 points de fermeture. Design Poignées : CONFORT SARENA Vantail principal / Vantail semi-fixe. Coloris accessoires de manoeuvre Blanc intérieur / Blanc extérieur. Gamme Caséo 'Premium'.</p> <p>Dimensions du produit : Hauteur 980 mm, Largeur 1203 mm (Cotes clair de passage) (Vue intérieure)</p>	1	596,96	2
	<p>COULISSANT ALU À GALANDAGE 1 VANTAIL, DOUBLAGE DE 160 MM Menuiseries coulissantes en ALUMINIUM OPTIMUM. Profils de dormant et d'ouvrants à rupture de pont thermique sous DTA du CSTB, gamme COLM. Le thermolaquage des profils de menuiseries est garanti par le label européen QUALICOAT/QUALIMARINE. Les doubles vitrages isolants bénéficient du label CEKAL et sont posés suivant les réglementations et les normes en vigueur (DTU miroiterie). Uw = 1,8 W/(m².K) - Sw = 0,45 - TLw = 65% Performances pour un vitrage 4/16/4 FE argon, sur la base des dimensions conventionnées Performances d'étanchéité : A*3 E*5B V*A2 Fabrication Française</p> <p>Détail des composants :</p>			

le solde est à régler dès réception de la marchandise dans notre dépôt de porto-vecchio .
Assurance décennale GRISANTI GAMBINI : N° 031927923 . Centre commercial La Rocade - 20600 FURIANI
 SARL au capital de 100.000 euros - Siret 528 352 701 00015 - RCS 528 352 701 Ajaccio - TVA FR30528352701 - Code APE 4673A

ZUCCARELLI - PORTO VECCHIO

20137 PORTO-VECCHIO

CONCIERGERIE CALA ROSSA

20137 PORTO-VECCHIO

Devis N° D-19/10-18590

Le 2 octobre 2019

Page N° 2/3

Réf.	Libellé	Qté	PU Net	T
	Gamme OPTIMUM. Design galbé. Pose 1D160 : doublage de 160 mm. Monocoloration blanc 9016 satiné. Hauteur d'allège = 0. Isolation Thermique intégrée au galandage. Finition feuille de plâtre : panneau intérieur isolation galandage 30 mm. Seuil de 155 mm. Remplissage principal avec vitrage Faible émissivité. Vitrage 4/16/4 FE Argon. Option Energie Confort, ECLAZ surverre de 4 mm. Condamnation 4 points de fermeture. Design Poignées : CONFORT SARENA Vantail principal / Vantail semi-fixe. Poignée de tirage extérieure manoeuvrante avec décondamnation à clé Sarena. Coloris accessoires de manoeuvre Blanc intérieur / Blanc extérieur. Gamme Caséo 'Premium'.			
	Dimensions du produit : Hauteur 2140 mm, Largeur 1180 mm (Cotes tableaux finis) (Vue intérieure)	1	1 190,68	2
	MESURES A CONFIRMER PAR LE MACON, APPUIS NORMES DTU A REALISER PAR LE MACON			
	Dimensions du produit : Sans dimensions	1		
T	TVA	Montant HT	Montant TVA	
2	5.50	2 037,64	112,07	
MONTANT HT (HORS MO)			1 787,64 €	
MAIN D'OEUVRE HT			250,00 €	
MONTANT TOTAL HT			2 037,64 €	
MONTANT TVA			112,07 €	

Mode de règlement : Règlements : 50% à la commande + 40% à livraison en entrepôt + 10% en fin de pose

Montant à régler à la commande : 1 074,86 €

Montant à régler à la livraison : 859,88 €

Solde restant à régler : 214,97 €

Aucune acceptation ne sera prise en compte sans signature du devis et de l'acompte demandé 50%.

MONTANT TOTAL TTC : 2 149,71 €

Pour information, montant en Francs : 14 101,17 FRF

Application de la loi du 12/05/1980 les marchandises restent la propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral de leur prix.

A défaut de paiement dans les délais accordés, des intérêts moratoires seront dus par le client, de plein droit et sans mise en demeure préalable à un taux supérieur de 5 points au taux de base bancaire depuis la date à laquelle le paiement devait intervenir, jusqu'à celle du paiement effectif. Le défaut de paiement entraînera une majoration de 20% à titre de clause pénale, afin de compenser les frais engagés pour le recouvrement de la créance (art. 1153 du code civil).

« Le présent contrat est conclu en application des Conditions Générales de Vente du Magasin CASEO, dont le Client reconnaît avoir eu connaissance et pris connaissance préalablement à la passation de sa commande, et qu'il déclare accepter sans réserves, en toutes leurs dispositions. La signature du Client vaut approbation intégrale des Conditions Générales de Vente du Magasin CASEO »

« Conformément à l'article R.152-1 du Code de la Consommation, en cas de litige vous pouvez recourir gratuitement au service de médiation du Médiateur du Commerce Coopératif et Associé (qui est compétent pour tout litige portant sur l'exécution d'un contrat de vente ou de fourniture de service couvert par les Conditions Générales de vente Caséo) par courrier à l'adresse suivante : Médiateur du Commerce Coopératif et Associé - FCA - 77, rue de Lourmel - 75015 Paris, ou par voie électronique sur le site internet du Médiateur www.mcca-mediation.fr sur lequel se trouvent la Charte de la Médiation du Commerce Coopératif et Associé et les pièces justificatives à fournir. »

Visuels non contractuels

Devis valable 1 mois. Date limite de l'offre : 02/11/2019

Signature précédée de la mention "Lu et approuvé. Devis reçu avant exécution des travaux, bon pour accord"

le solde est à régler dès réception de la marchandise dans notre dépôt de porto-vecchio .

Assurance décennale GRISANTI GAMBINI : N° 031927923 . Centre commercial La Rocade - 20600 FURIANI

SARL au capital de 100.000 euros - Siret 528 352 701 00015 - RCS 528 352 701 Ajaccio - TVA FR30528352701 - Code APE 4673A

ATTESTATION SIMPLIFIÉE¹

① IDENTITÉ DU CLIENT OU DE SON REPRÉSENTANT :

Je soussigné(e) :

Nom et prénom : .. DIVERS

Adresse : .. PORTO-VECCHIO .. Code postal : .. 20137 .. Commune : .. PORTO-VECCHIO

② NATURE DES LOCAUX

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux :

- maison ou immeuble individuel immeuble collectif appartement individuel
 autre (précisez la nature du local à usage d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
 des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
 des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de (.....) millièmes de l'immeuble
 un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse² : Commune : Code postal :dont je suis : propriétaire locataire autre (précisez votre qualité) :

③ NATURE DES TRAVAUX

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, les travaux :

- n'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement).
 n'affectent pas plus de cinq des six éléments de second œuvre suivants :

Cochez les cases correspondant aux éléments affectés : planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage huisseries extérieures cloisons intérieures installations sanitaires et de plomberie installations électriques système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB : tous autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit.

- n'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher de la construction existante supérieure à 10 %.
 ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction.
 J'atteste que les travaux visent à améliorer la qualité énergétique du logement et portent sur la fourniture, la pose, l'installation ou l'entretien des matériaux, appareils et équipements dont la liste figure dans la notice (1 de l'article 200 quater du code général des impôts - CGI) et respectent les caractéristiques techniques et les critères de performances minimales fixés par un arrêté du ministre du budget (article 18 bis de l'annexe IV au CGI).
 J'atteste que les travaux ont la nature de travaux induits indissociablement liés à des travaux d'amélioration de la qualité énergétique soumis au taux de TVA de 5,5 %.

④ CONSERVATION DE L'ATTESTATION ET DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de la TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 20 % ou 10 %) et le montant de la TVA effectivement payé au taux de :

- 10 % pour les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ;
- 5,5 % pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ainsi que sur les travaux induits qui leur sont indissociablement liés.

Fait à .. PORTO-VECCHIO .., le .. 02/10/2019 ..

Signature du client ou de son représentant :

¹ Pour remplir cette attestation, cochez les cases correspondant à votre situation et complétez les rubriques en pointillés. Vous pouvez vous aider de la notice explicative.² Si différente de l'adresse indiquée dans le cadre Ø.

UNE ÉQUIPE SOLIDE, ÇA CHANGE TOUT !

Devis N° D-19/10-18586
 Le 2 octobre 2019


CONCIERGERIE CALA ROSSA
 -
 20137 PORTO-VECCHIO

Fournitures et poses en rénovation (5.5%)

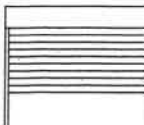
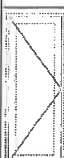

Code client : 0004086
 Réf.Client : MD CALA ROSSA
 Contact client, Tél.: 04 - Mobile : 06
 Votre contact : **MORGANE Dutay**
 Enlevé par le client

Page N° 1/4

La prestation de pose est sous traitée par des professionnels.
 Attention: Taux de TVA en vigueur à la date actuelle.
 Il pourra évoluer selon les dispositions législatives mises en place par les autorités compétentes.

Réf.	Libellé	Qté	PU Net	T
	 <p>FENÊTRE PVC OUVRANT 2 VTX, CRÉMONE SIMPLE, DORMANT RÉNOVATION Les Menuiseries OPTIMUM VEKA sont réalisées avec des profilés PVC multichambres de la gamme KIETISLINE extrudés par la société VEKA. Suivant les abaques dimensionnels, ils peuvent être renforcés par des profilés en acier galvanisé. Les dormants sont d'épaisseur variable en fonction de la pose et comportent 5 chambres thermiques minimum. Les ouvrants sont d'épaisseur 78 mm et comportent 6 chambres thermiques (sur les fenêtres et portes-fenêtres). Les ouvrants de portes d'entrée, sont d'épaisseur 70 mm et contiennent 3 chambres. Les vitrages isolants bénéficient du label CEKAL et sont posés suivant les réglementations et normes en vigueur (DTU 39). Les menuiseries sont réalisées suivant le DTA, n°6/16-2321, délivré par le CSTB. La production est sous-contrôle qualité NF certifié par le CSTB. Uw = 1,3 W/(m².K) - Sw= 0.48 - TLw = 61% Performances pour un vitrage 4/20/4 FE Argon, sur la base des dimensions conventionnées Performance d'étanchéité : A*4 E*7A V*A2 Fabrication Française</p> <p>Détail des composants : Gamme OPTIMUM VEKA Ouvrant 80 mm. Pose réno 65 : aile recouvrement intérieure 65 mm. Coloris Blanc, corps blanc. Pareclose galbée. Tirant droit. Dormant périphérique. Cornière PVC 60x40 (3 côtés). Bavette PVC 100x100 à pan coupé (traverse basse). Gamme Caséo 'Premium'. Vitrage 4 / 20 Arg. / 4 FE. Intercalaire WARM EDGE. Poignée de crémonne standard, de la couleur de la menuiserie. Fiches coloris blanc. Recouvrement intérieur et poignée centrée.</p> <p>Dimensions du produit : Hauteur 888 mm, Largeur 1145 mm (Cotes clair de passage) (Vue intérieure) - Repère : cuisine Hauteur d'allège: En mm = 1200. Hauteur 1388 mm, Largeur 1350 mm (Cotes clair de passage) (Vue intérieure) - Repère : ch1 Hauteur d'allège: En mm = 800. Usinage pour entrée d'air autoréglable sur dormant/ouvrant. Grille de ventilation Autoréglable 15, 22 ou 30 m³ / h, blanche. Hauteur 1390 mm, Largeur 1350 mm (Cotes clair de passage) (Vue intérieure) - Repère : ch2 Hauteur d'allège: En mm = 800. Usinage pour entrée d'air autoréglable sur dormant/ouvrant. Grille de ventilation Autoréglable 15, 22 ou 30 m³ / h, blanche.</p>	1	319,85	2
		1	424,28	2
		1	424,28	2

le solde est à régler dès réception de la marchandise dans notre dépôt de porto-vecchio .
Assurance décennale GRISANTI GAMBINI : N° 031927923 . Centre commercial La Rocade - 20600 FURIANI
 SARL au capital de 100.000 euros - Siret 528 352 701 00015 - RCS 528 352 701 Ajaccio - TVA FR30528352701 - Code APE 4673A

Réf.	Libellé	Qté	PU Net	T
	 <p>Volet roulant EASYRENO, Tablier ALU L44 mm, Manoeuvre par treuil Fabrication Française</p> <p>Détail des composants : Pose en tableau. Enroulement intérieur. Vue intérieure. Sortie de manoeuvre : E. Manoeuvre à droite. Longueur de la manivelle: Longueur en mm = 800. Coffre à pan coupé 45°. Coulisse Alu 53x22. Perçage des coulisses en tableau. Coloris tablier : Blanc 9010. Coloris coffre : Blanc 9010. Coloris coulisses : Blanc 9010. Coloris lame finale : Blanc 9010. Gamme Caséo 'Premium'.</p> <p>Dimensions du produit : Hauteur 940 mm, Largeur 1155 mm (Hauteur sous linteau et largeur entre murs) - Repère : cuisine Coffre 137mm. Hauteur 1450 mm, Largeur 1350 mm (Hauteur sous linteau et largeur entre murs) - Repère : ch1 Coffre 150mm. Hauteur 1480 mm, Largeur 1425 mm (Hauteur sous linteau et largeur entre murs) - Repère : ch2 Coffre 150mm.</p>	1	212,97	2
	 <p>PORTE D'ENTREE DE PAVILLON 1 VANTAIL, DORMANT RÉNOVATION Les Menuiseries OPTIMUM VEKA sont réalisées avec des profilés PVC multichambres de la gamme KIETSLINE extrudés par la société VEKA. Suivant les abaques dimensionnels, ils peuvent être renforcés par des profilés en acier galvanisé. Les dormants sont d'épaisseur variable en fonction de la pose et comportent 5 chambres thermiques minimum. Les ouvrants sont d'épaisseur 78 mm et comportent 6 chambres thermiques (sur les fenêtres et portes-fenêtres). Les ouvrants de portes d'entrée, sont d'épaisseur 70 mm et contiennent 3 chambres. Les vitrages isolants bénéficient du label CEKAL et sont posés suivant les réglementations et normes en vigueur (DTU 39). Les menuiseries sont réalisées suivant le DTA, n°6/16-2321, délivré par le CSTB. La production est sous-contrôle qualité NF certifié par le CSTB. Uw = 1,3 W/(m².K) - Sw= 0.48 - TLw = 61% Performances pour un vitrage 4/20/4 FE Argon, sur la base des dimensions conventionnées Performance d'étanchéité : A*4 E*7A V*A2 Fabrication Française</p> <p>Détail des composants : Gamme OPTIMUM VEKA. Ouvrant 70 mm. Coloris Blanc, corps blanc. Pareclose galbée. Tirant gauche. Crémone à barillet. Seuil compatible PMR + rejet d'eau ALU + brosse d'étanchéité. Cornière PVC 60x40 (3 côtés). Gamme Caséo 'Premium'. Vitrage 4 / 20 Arg. / 4 FE. Intercalaire WARMEDGE. Ensemble béquille double, de la couleur de la menuiserie, à saillie réduite. Fiches coloris blanc.</p> <p>Dimensions du produit : Hauteur 2114 mm, Largeur 760 mm (Cotes clair de passage) (Vue intérieure) - Repère : entrée Pose réno 42 : aile recouvrement intérieure 42 mm, fixation frontale. Hauteur 2115 mm, Largeur 760 mm (Cotes clair de passage) (Vue intérieure) - Repère : salon Pose réno 65 : aile recouvrement intérieure 65 mm.</p>	1	410,34	2
	 <p>V.B Pvc, HERMES, lames verticales, pentures et contre pentures,1 vtl Volet composé de planches Pvc alvéolaires rigides, rainurées verticales, clipsées collées et teintées dans la masse, Finition clipsée collée, épaisseur 24 mm Fabrication Française</p> <p>Détail des composants :</p>			

le solde est à régler dès réception de la marchandise dans notre dépôt de porto-vecchio .

Assurance décennale GRISANTI GAMBINI : N° 031927923 . Centre commercial La Rocade - 20600 FURIANI

SARL au capital de 100.000 euros - Siret 528 352 701 00015 - RCS 528 352 701 Ajaccio - TVA FR30528352701 - Code APE 4673A

ZUCCARELLI - PORTO VECCHIO

20137 PORTO-VECCHIO

CONCIERGERIE CALA ROSSA

20137 PORTO-VECCHIO

Devis N° D-19/10-18586

Le 2 octobre 2019

Page N° 3/4

Réf.	Libellé	Qté	PU Net	T
	Pose en tableau. Cotes maçonnerie. Hauteur d'allège: Hauteur d'allège en mm. Coloris pvc teinté dans la masse blanc Ral 9010. Pentures et contre penture. Ouvrant poussant droit vu de l'intérieur (espagnolette vl à droite). Bâts de rénovation en alu. Coloris bâti de rénovation blanc pure RAL 9010 texturé. Ferrage alu blanc. Ferrage posé. Gonds inclus au bâti. Pentures en alu. Arrêt automatique composite. Serrure 2 points carénée en alu blanc. Gamme Caséo 'Premium'.			
	Dimensions du produit :			
	Hauteur 2187 mm, Largeur 798 mm - Repère : entrée	1	502,36	2
	Hauteur 2180 mm, Largeur 810 mm - Repère : salon	1	528,30	2
T	TVA	Montant HT	Montant TVA	
2	5,50	5 144,47	282,95	
MONTANT HT (HORS MO)			3 744,47 €	
MAIN D'OEUVRE HT			1 400,00 €	
MONTANT TOTAL HT			5 144,47 €	
MONTANT TVA			282,95 €	

Mode de règlement : Règlements : 50% à la commande + 40% à livraison en entrepôt + 10% en fin de pose

Montant à régler à la commande : 2 713,71 €

Montant à régler à la livraison : 2 170,97 €

Solde restant à régler : 542,74 €

Aucune acceptation ne sera prise en compte sans signature du devis et de l'acompte demandé 50%.

MONTANT TOTAL TTC : 5 427,42 €

Pour information, montant en Francs : 35 601,54 FFF

Application de la loi du 12/05/1980 les marchandises restent la propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral de leur prix.

A défaut de paiement dans les délais accordés, des intérêts moratoires seront dus par le client, de plein droit et sans mise en demeure préalable à un taux supérieur de 5 points au taux de base bancaire depuis la date à laquelle le paiement devait intervenir, jusqu'à celle du paiement effectif. Le défaut de paiement entraînera une majoration de 20% à titre de clause pénale, afin de compenser les frais engagés pour le recouvrement de la créance (art. 1153 du code civil).

« Le présent contrat est conclu en application des Conditions Générales de Vente du Magasin CASEO, dont le Client reconnaît avoir eu communication et pris connaissance préalablement à la passation de sa commande, et qu'il déclare accepter sans réserves, en toutes leurs dispositions. La signature du Client vaut approbation intégrale des Conditions Générales de Vente du Magasin CASEO »

« Conformément à l'article R. 152-1 du Code de la Consommation, en cas de litige vous pouvez recourir gratuitement au service de médiation du Médiateur du Commerce Coopératif et Associé (qui est compétent pour tout litige portant sur l'exécution d'un contrat de vente ou de fourniture de service couvert par les Conditions Générales de vente Caséo) par courrier à l'adresse suivante : Médiateur du Commerce Coopératif et Associé - FCA - 77, rue de Lourmel - 75015 Paris, ou par voie électronique sur le site internet du Médiateur www.mcca-mediation.fr sur lequel se trouvent la Charte de la Médiation du Commerce Coopératif et Associé et les pièces justificatives à fournir. »

Visuels non contractuels

Devis valable 1 mois. Date limite de l'offre : 02/11/2019

Signature précédée de la mention "Lu et approuvé. Devis reçu avant exécution des travaux, bon pour accord"

le solde est à régler dès réception de la marchandise dans notre dépôt de porto-vecchio .

Assurance décennale GRISANTI GAMBINI : N° 031927923 . Centre commercial La Rocade - 20600 FURIANI

SARL au capital de 100.000 euros - Siret 528 352 701 00015 - RCS 528 352 701 Ajaccio - TVA FR30528352701 - Code APE 4673A



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N°1301-SD

N°13948*05
(09-2016)ATTESTATION SIMPLIFIÉE¹

① IDENTITÉ DU CLIENT OU DE SON REPRÉSENTANT :

Je soussigné(e) :

Nom et prénom : **DIVERS**.....Adresse : **P.PORTO-VECCHIO**..... Code postal : **20137**... Commune... **P.PORTO-VECCHIO**.....

② NATURE DES LOCAUX

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux :

 maison ou immeuble individuel immeuble collectif appartement individuel autre (précisez la nature du local à usage d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

 un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de (.....) millièmes de l'immeuble un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usageAddressé² : Commune..... Code postal :dont je suis : propriétaire locataire autre (précisez votre qualité) :

③ NATURE DES TRAVAUX

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, les travaux :

 n'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement). n'affectent pas plus de cinq des six éléments de second œuvre suivants :Cochez les cases correspondant aux éléments affectés : planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage huisseries extérieures cloisons intérieures installations sanitaires et de plomberie installations électriques système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB : tous autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit.

 n'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher de la construction existante supérieure à 10 %. ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction. J'atteste que les travaux visent à améliorer la qualité énergétique du logement et portent sur la fourniture, la pose, l'installation ou l'entretien des matériaux, appareils et équipements dont la liste figure dans la notice (1 de l'article 200 quater du code général des impôts - CGI) et respectent les caractéristiques techniques et les critères de performances minimales fixés par un arrêté du ministre du budget (article 18 bis de l'annexe IV au CGI). J'atteste que les travaux ont la nature de travaux induits indissociablement liés à des travaux d'amélioration de la qualité énergétique soumis au taux de TVA de 5,5 %.

④ CONSERVATION DE L'ATTESTATION ET DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de la TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 20 % ou 10 %) et le montant de la TVA effectivement payé au taux de :

- 10 % pour les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ;

- 5,5 % pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ainsi que sur les travaux induits qui leur sont indissociablement liés.

Fait à **P.PORTO-VECCHIO**....., le **02/10/2019**...

Signature du client ou de son représentant :

¹ Pour remplir cette attestation, cochez les cases correspondant à votre situation et complétez les rubriques en pointillés. Vous pouvez vous aider de la notice explicative.² Si différente de l'adresse indiquée dans le cadre ①.



CONTRAT D'OPC POUR LE SUIVI DE TRAVAUX EN RENOVATION

* Mission Partielle OPC *

Référence **O2006.15a**

00.1 - PARTIES CONTRACTANTES

00.1.1 - LE MAITRE D'OUVRAGE

- Association syndicale libre des Propriétaires de Cala Rossa - APCR, représentée par son Président M. Pascal CLAVERIE**

Adresse : Domaine de Cala Rossa, 20137 Lecci de Porto-Vecchio

Téléphone : NR

Portable : 00352691118244

Courriel : pascal0859@gmail.com

Télécopie : NR

00.1.2 - LE PILOTE DU CHANTIER

- ETUDE PIC, représentée par M. Jean-Luc PIERALLI et M. Bertrand ROBERT en qualité de co-gérants SARL au capital de 5.000 €uros, N° SIRET : 842 704 421 00028 R.C.S. AJACCIO**

Adresse siège : Rès. Sant'Antonu, Route de l'Ospedale, 20137 Porto-Vecchio

Téléphone : 04.95.74.79.76

Portable : 06.28.29.33.33 / 07.82.65.42.68

Courriel : direction@etudepic.com

00.2 - OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet de régir les relations entre le Pilote de chantier et le Maître d'Ouvrage signataires, dans le cadre d'une opération qui consiste en la rénovation de la loge à l'entrée du domaine de Cala Rossa (partie logement et partie locaux communs pour les astreintes).

00.3 - PIECES CONTRACTUELLES

Les pièces constitutives du contrat sont les suivantes :

- Le présent contrat ;
- Les éléments de programmation du Maître d'Ouvrage.

Ces pièces sont complémentaires et indissociables.

00.4 - ENVELOPPE FINANCIERE DU MAITRE D'OUVRAGE

Au jour de la signature du contrat, le Maître d'Ouvrage déclare disposer d'une enveloppe financière pour les travaux uniquement d'environ **115.000 Euros TTC**.

00.5 - DROITS ET OBLIGATIONS DES PARTIES

Outre les dispositions du présent contrat, les parties s'engagent à respecter les obligations et les droits prévus par les lois et les règlements en vigueur pour chacune d'entre elles, notamment :

- La loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 modifiée sur l'architecture et ses décrets d'application, en particulier le décret n° 80-217 du 20 mars 1980 portant code des devoirs professionnels des maîtres d'œuvres
- La loi n° 78-12 du 4 janvier 1978 relative à la responsabilité et à l'assurance dans le domaine de la construction codifiée aux articles 1792 et suivants du code civil et aux articles L 241-1 et suivants du code des assurances
- Les articles L 111-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

00.5.1 - DROITS ET OBLIGATIONS DU MAÎTRE D'OUVRAGE

• Programme et contraintes

Le Maître d'Ouvrage s'oblige à fournir au Pilote de chantier :

- ✓ Son programme qui définit ses attentes et ses besoins,
- ✓ Les données juridiques, dont notamment les titres de propriété, servitudes, certificat d'urbanisme, limites séparatives, règlement de copropriété, règlement et cahier des charges de lotissement, etc...
- ✓ Les éventuelles études antérieures ainsi que le cas échéant, leur appréciation par l'administration
- ✓ Les données techniques, dont notamment levés de géomètre, plan de bornage, résultats et analyse de la campagne de sondages, contraintes climatiques, sismiques, plans d'exposition aux risques naturels ou technologiques, documents photographiques ou autre permettant l'intégration du projet dans le site.
- ✓ Le Maître d'Ouvrage s'engage à effectuer la déclaration de projet de travaux situés à proximité de réseaux souterrains, aériens ou subaquatiques ou de canalisations (gaz, électricité, télécommunications, eau, assainissement, matières dangereuses, chaleur, voies ferroviaires, etc.). Il est tenu d'adresser cette déclaration (DT) à chaque exploitant de réseaux (à partir du 1^{er} juillet 2012, la demande est effectuée sur le formulaire Cerfa n°14434*01 disponible sur www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr).

• Études complémentaires

Si des circonstances imposent le recours à des spécialistes extérieurs (exemple : ingénieur structure, acousticien, etc...), ou que le pilote conseille leur intervention, les dépenses correspondantes sont à la charge du Maître d'Ouvrage.

• Garantie de paiement des entrepreneurs

Le Maître d'Ouvrage déclare avoir été informé de l'obligation de garantir aux entrepreneurs le paiement des sommes dues lorsque celles-ci dépassent 12 000 euros, dans les conditions de l'article 1799-1 du code civil.

• Obligations respectives du Maître d'Ouvrage et de l'entrepreneur en matière de sous-traitance

Le Maître d'Ouvrage déclare avoir été informé par le Pilote de chantier des obligations en matière de sous-traitance, en application de la loi n° 75-1334 du 31 décembre 1975 et notamment :



L'entrepreneur qui recourt à la sous-traitance doit faire accepter ses sous-traitants et agréer les conditions de paiement de ceux-ci par le Maître d'Ouvrage. A défaut de payer directement les sous-traitants par délégation, le Maître d'Ouvrage doit exiger de l'entrepreneur qu'il justifie avoir fourni une caution personnelle et solidaire obtenue d'un établissement financier pour garantir les sommes qui leur sont dues.

• Assurances du Maître d'Ouvrage

Le Maître d'Ouvrage déclare avoir été informé par le Pilote de chantier de l'obligation de souscrire, avant l'ouverture du chantier, une assurance de dommages à l'ouvrage, conformément à l'article L242-1 du code des assurances (dommages qui compromettent la solidité de l'ouvrage construit ou qui le rendent impropre à sa destination, et qui, en principe, sont apparus après l'expiration du délai de garantie de parfait achèvement). Il déclare avoir été informé de la possibilité de souscrire des assurances complémentaires, couvrant notamment les dommages causés aux existants ou aux avoisinants du fait de l'exécution des travaux.

Toute information sur les garanties et exclusions de ces assurances relève de la compétence exclusive de l'assureur.

• Approbation des documents établis par le Pilote de chantier

Le Maître d'Ouvrage examine, en vue de leur approbation, les documents d'études que lui soumettent le Pilote de chantier. Il les valide en apposant sa signature et la date sur chacun d'entre eux dans les délais fixés à l'article 8. Cette signature vaut acceptation par le Maître d'Ouvrage de l'élément de mission concerné, des honoraires correspondants, et notification de poursuivre la mission.

En cas de refus d'approbation, le Maître d'Ouvrage doit en préciser les motifs, par écrit, dans les 10 jours suivant la réception des documents.

Tout document émanant du Maître d'Ouvrage doit être transmis au Pilote par tout moyen permettant de donner date certaine.

00.5.2 - DROITS ET OBLIGATIONS DU PILOTE DE CHANTIER

• Information du Maître d'Ouvrage

Le Pilote fournit au Maître d'Ouvrage toutes les informations utiles sur le déroulement de sa mission. Au cours des travaux, et sauf urgence liée à la sécurité des personnes ou des biens, toute décision entraînant un supplément de dépenses fait l'objet d'un accord écrit préalable du Maître d'Ouvrage.

• Réglementation thermique

L'opération est réalisée dans le respect de la réglementation thermique en vigueur à la date du dépôt du permis de construire. L'application d'une réglementation plus contraignante ou particulière (labels par exemple) et ses modalités de mise en œuvre sont fixées, le cas échéant, par les dispositions particulières du présent contrat.

• Assurance professionnelle

L'attestation d'assurance professionnelle du Pilote de chantier est jointe au présent contrat.



CONTRAT D'OPC POUR LE SUIVI DE TRAVAUX EN RENOVATION

* Mission Partielle OPC *

00.6 - CONTENU DE LA MISSION OPC

La mission confiée au Pilote de chantier par la Maîtrise d'Ouvrage se décompose en éléments dont le contenu est défini au présent article.

00.6.1 - DECOMPOSITION SELON LES PHASES

Période de préparation

Planification des travaux :

- Analyse des tâches élémentaires et des contraintes, estimation des délais relatifs aux différentes tâches, choix de l'ordre des interventions le plus favorable ;
- Etablissement des calendriers détaillés faisant notamment apparaître les délais relatifs :
 - aux études d'exécution ;
 - aux démarches et formalités diverses ;
 - à l'organisation du chantier ;
 - aux commandes, fabrications en usine, approvisionnements ;
 - aux tâches par lot.

Période de travaux

Pilotage et coordination de l'exécution des travaux :

- Animation des réunions de coordination (il est prévu 1 passage par semaine minimum), rédaction et diffusion d'un compte rendu hebdomadaire ;
- Contrôle du respect des moyens prévus ;
- Proposition de mesures correctives pour rattraper les retards ;
- Recalage des calendriers en fonction des besoins ;
- Contrôle de l'entretien et du nettoyage du chantier, de ses accès et de ses abords, et proposition d'imputation des frais correspondants ;
- Appréciation des responsabilités concernant les retards constatés et proposition d'application de pénalités éventuelles.

Réception

Planification des opérations de réception :

- Assistance lors des essais de mise en service des équipements, vérifications techniques ;
- Participation aux visites de pré-réception, diffusion aux entreprises des listes de réserves établies par le maître d'œuvre si ce dernier existe.
- Participation aux opérations de réception et suivi des levées de réserves ;
- Assistance lors du repliement des installations de chantier.

00.7 - REMUNERATION DU PILOTE DE CHANTIER (OPC)



CONTRAT D'OPC POUR LE SUIVI DE TRAVAUX EN RENOVATION

* Mission Partielle OPC *

Pour les missions qui leurs sont confiées, le Pilote de Chantier sera rémunéré par le Maître d'Ouvrage en paiement direct, sous la forme d'honoraires qui sont fonction du contenu du programme, de l'étendue de la mission et de la complexité de l'opération.

Ils s'entendent au pourcentage hors taxes, du montant hors taxes des travaux suivis :

- Au taux de : 7,00 %

A titre d'exemple, pour 100.000€ h.t. de travaux suivis, la rémunération de l'OPC est de :

100.000 x 7,00% = 7.000€ h.t. avec TVA au taux en vigueur en sus. Soit 8.400€ t.t.c. avec une TVA à 20%

- Échelonnement des paiements.

- A la signature du contrat d'OPC : **Un acompte forfaitaire de 3.000€ t.t.c ;**
- Facturation à l'avancement ;
- Le solde à la livraison des travaux.

- Délais de paiement

Le Maître d'Ouvrage s'engage à verser les sommes dues au Pilote de chantier pour l'exercice de sa mission dans un délai maximum de **30 jours** à compter de la date de réception de la facture. Passé ce délai, des intérêts moratoires sont dus au taux légal, sans mise en demeure préalable (1/1.000e du montant du contrat par jour de retard).

00.8 - DELAIS D'EXECUTION DE LA MISSION OPC

Le délai des travaux étant fonction de l'ampleur du programme et des entreprises retenues, le présent contrat est établi pour **4 mois** d'intervention maximum. Tout dépassement de ce délai ouvrirait droit à un avenant de temps passé complémentaire.

00.9 - MODIFICATION DU CONTRAT - PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES

Toute augmentation de la mission, toute remise en cause du programme, modification de devis ou du calendrier de réalisation, toute modification des documents approuvés, toute modification du mode de dévolution des contrats de travaux, tout dossier de permis de construire modificatif, demandé par le Maître d'Ouvrage ou imposé par un tiers, entraîné par un changement de réglementation ou rendu nécessaire par des aléas administratifs, juridiques, techniques ou commerciaux imprévisibles, toute prestation supplémentaire consécutive à la défaillance d'une entreprise, donnent lieu à l'établissement d'un avenant qui fixe notamment les honoraires correspondants.

En particulier, le dépassement de la durée de l'exécution des travaux du fait de l'entrepreneur donne lieu au versement d'honoraires supplémentaires pour permettre au Pilote de chantier de prolonger son temps de présence sur le chantier



00.10 - SUSPENSION DE LA MISSION

La suspension de la mission peut être demandée par l'une ou l'autre des parties, soit en cas d'événements extérieurs mettant en cause le déroulement de l'opération, soit en cas de manquement de l'autre partie à ses obligations contractuelles (retard dans le règlement des honoraires dus, non-respect des délais de remise ou d'approbation des documents, etc...) Dans ce cas, la suspension ne peut intervenir qu'après mise en demeure, par lettre RAR, restée infructueuse dans les 7 jours calendaires suivant sa réception par l'autre partie.

Dans tous les cas, la suspension est notifiée à l'autre partie par celle qui la demande à l'issue de ce délai, par courrier RAR. Sauf accord entre les parties, en cas de suspension, les honoraires sont alors réglés à proportion des prestations exécutées et des frais avancés.

Lors de la reprise de la mission, les honoraires déjà versés viennent en déduction du montant total de la rémunération. Le cas échéant, un avenant précise les modalités et conditions de la reprise de la mission. Sauf accord entre les parties, à défaut de reprise de la mission, dans un délai de 1 mois suivant la réception de la notification de la suspension, le contrat est réputé résilié. Les modalités d'indemnisation du Pilote de chantier sont fixées à l'amiable par les parties dans le cadre d'un avenant ou d'un protocole d'accord. A défaut d'accord entre les parties, s'appliqueront :

- les stipulations de l'article 00.12.2 dans le cas où la suspension du contrat ne résulte pas d'une faute du Pilote de chantier ;
- les stipulations de l'article 00.12.3 (résiliation sur initiative du Maître d'Ouvrage) dans le cas où la suspension du contrat résulte d'une faute du Pilote de chantier.

00.11 - INDISPONIBILITE DU PILOTE DE CHANTIER

Si par suite de maladie grave, de décès ou toute autre cause sérieuse indépendante de la volonté du Pilote de chantier, ce dernier est dans l'impossibilité d'achever sa mission, le contrat est résilié. Le Maître d'Ouvrage peut toutefois accepter la continuation du contrat par les ayants-droits du Pilote de chantier.

00.12 - RESILIATION

Le présent contrat peut être résilié dans les conditions et selon les modalités ci-après.

00.12.1 - RESILIATION D'UN COMMUN ACCORD

Les parties peuvent décider ensemble la résiliation du présent contrat. Cette résiliation prend la forme d'un écrit (protocole, correspondances, etc...) qui fixe notamment les modalités de l'indemnisation éventuelle du Pilote de chantier.

00.12.2 - RESILIATION SANS FAUTE

Le donneur d'ordre peut mettre fin au contrat pour un motif autre qu'une faute du Pilote de chantier. Dans ce cas, le Pilote de chantier a droit au paiement :

- o Des honoraires correspondant aux missions exécutées et frais au jour de cette résiliation,

conformément à l'article 00.7 du présent contrat

- o Des intérêts moratoires visés à l'article 00.7
- o D'une indemnité de résiliation égale à 25% de la partie restante des honoraires qui lui auraient été versés si sa mission n'avait pas été prématurément interrompue.

00.12.3 - RESILIATION POUR FAUTE

Le présent contrat est résilié par la partie qui n'est ni défaillante, ni en infraction avec ses propres obligations, 15 jours après mise en demeure, restée sans effet, de se conformer à ses obligations. Cette mise en demeure est notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception et contient déclaration d'user du bénéfice de la présente clause.

Si elle reste sans effet dans le délai indiqué, elle est suivie d'une seconde lettre recommandée avec accusé de réception prononçant la résiliation du contrat.

• Résiliation sur initiative du donneur d'ordre

En cas de faute du Pilote de chantier, c'est-à-dire en cas d'inexécution ou d'infraction du Pilote de chantier aux stipulations du présent contrat, le Pilote de chantier a droit au paiement :

- o Des honoraires correspondant aux missions exécutées et frais au jour de cette résiliation, conformément à l'article 00.7 du présent contrat.
- o Des intérêts moratoires visés à l'article 00.7.

Le Pilote de chantier ne peut prétendre à aucune indemnité de résiliation.

• Résiliation sur initiative du pilote de chantier

La résiliation du présent contrat ne peut intervenir sur initiative du Pilote de chantier que pour des motifs justes et raisonnables tels que, par exemple :

- Perte de confiance manifestée par le donneur d'ordre
- Immixtion du donneur d'ordre dans l'exécution de sa mission
- Impossibilité pour le Pilote de respecter les règles de son art, de sa déontologie ou de toutes dispositions légales ou réglementaires
- Choix imposé par le donneur d'ordre d'une entreprise ne présentant pas les garanties indispensables à la bonne exécution de l'ouvrage
- Violation par le donneur d'ordre d'une ou de plusieurs clauses du présent contrat.

Dans ce cas, le Pilote de chantier a droit au paiement :

- Des honoraires correspondant aux missions exécutées et frais au jour de cette résiliation, conformément à l'article 8 du présent contrat
- D'une indemnité de résiliation égale à 25% de la partie des honoraires qui lui aurait été versée si sa mission n'avait pas été prématurément interrompue.

00.13 - LITIGES

A défaut d'accord amiable, toutes contestations ou litiges portant sur la formation, l'interprétation ou l'exécution du contrat et des présentes clauses de prestations de services, sont de la compétence du



CONTRAT D'OPC POUR LE SUIVI DE TRAVAUX EN RENOVATION

* Mission Partielle OPC *

Tribunal compétent de la ville d'AJACCIO sauf à ce que le prestataire ne préfère saisir toute autre juridiction compétente.

Cette clause s'applique même au cas de référé, de demande incidente ou de pluralité de défendeurs ou d'appel en garanti, et quels que soient le mode et les modalités de paiement, sans que les clauses attributives de juridiction pouvant exister sur les documents des acheteurs puissent mettre obstacle à l'application de la présente clause.

00.14 - DISPOSITIONS PARTICULIERES

Les parties conviennent des dispositions particulières ci-après :

Fait à : PORTO-VECCHIO

le 15 / 06 / 2020

En 2 exemplaires originaux.

Le Pilote de chantier
(Cachet et signature)

Le Maître d'Ouvrage
(signature précédée de la mention
« Bon pour accord »)

ÉTUDE PIC

Rès Sant'Antonu - Rte de l'Ospedale

20137 Porto-Vecchio

Tel : 04 95 74 79 26

@ : info@etudepic.com

Siret : 842 704 421 00028 - APE : 7112 B

TVA intracom : FR44 842704421

DOMAGIS ET ECO-DOMAGIS

CONTRATS MULTIRISQUE TRAVAUX

DÉCLARATION DE CHANTIER



Syndic

1 SOUSCRIPTEUR

LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST SOUSCRITE POUR LE COMPTE DE :

N° DE SOCIÉTAIRE

SYNDICAT DE COPROPRIÉTÉ OU PROPRIÉTAIRE :

REPRÉSENTÉ PAR :

SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ OU GÉRANT D'IMMEUBLE

2 CARACTÉRISTIQUES DE L'OPÉRATION

CHAMP D'APPLICATION : Les opérations de construction relevant de la loi 79-12 du 4 janvier 1978. Celles-ci doivent être réalisées en France hors DOM et portent exclusivement sur les parties communes de bâtiments commerciaux, tertiaires, collectifs d'habitation ou à usage mixte.

ADRESSE COMPLÈTE DE L'OPÉRATION DE CONSTRUCTION :

DESCRIPTION DES TRAVAUX :

INTERVENTION SUR STRUCTURE PORTEUSE :
(ensemble des éléments qui exercent une fonction de soutien)

OUI NON

DATE PRÉVUE DE
COMMENCEMENT DES TRAVAUX

REPRISE EN SOUS ŒUVRE :

OUI NON

DATE PRÉVUE D'ACHÈVEMENT
DES TRAVAUX

RENFORCEMENT DES FONDATIONS :

OUI NON

CRÉATION DE SOUS-SOLS :

OUI NON

3 COÛT DE L'OPÉRATION

COÛT TOTAL DE VOTRE OPÉRATION TTC (TRAVAUX ET HONORAIRES COMPRIS HORS HONORAIRES SYNDIC) :

€

Coût des travaux
jusqu'à 10 000 €

Prime forfaitaire TTC
980 €

Coût des travaux
de 10 001 €
jusqu'à 15 000 €

Prime forfaitaire TTC
1.200,00 €

Coût des travaux de
15 001 €
jusqu'à 50 000 €

Prime forfaitaire TTC
1.780,00 €

Coût des travaux de
50 001 €
à 150 000 € TTC

Prime forfaitaire TTC
2.255,00 €

Coût des travaux de
150 001 €
à 300 000 € TTC

Taux TTC
2,15 %

Coût des travaux de
300 001 €
à 1 000 000 € TTC

Taux TTC
2,05 %

Coût des travaux de
1 000 001 €
à 3 000 000 € TTC

Taux TTC
1,80 %

Coût des travaux supérieur
à 3 000 000 € TTC

Tarification sur mesure
auprès de RCB (01 42 85 33 33).

Montant de la prime TTC de
.....
+ Frais de dossier par chantier : 48,00 €

Soit un montant total TTC de .
.....

PARTICIPANTS À L'OPÉRATION DE CONSTRUCTION :

MAÎTRISE D'ŒUVRE : (joindre impérativement la convention et l'attestation décennale)

Maîtrise d'œuvre complète obligatoire pour toute opération dont le montant des travaux excède 300 000 € TTC.

NB : Pas de recours à maîtrise d'œuvre si une seule entreprise intervient sur le chantier.

MISSION	NOM	HONORAIRES TTC

CONTRÔLEUR TECHNIQUE : (joindre impérativement la convention, l'attestation décennale et le RICT)

Contrôle technique avec mission L + LE obligatoire pour toute opération dont le montant des travaux excède 300 000 € TTC en cas de travaux comportant une intervention sur la structure porteuse (suppression ou modification d'éléments porteurs, création de sous-sols, création de planchers intermédiaires, reprise en sous-œuvre...).

BET : (joindre impérativement la convention, l'attestation décennale et la note de calculs)

BET Structures obligatoire en cas de travaux de reprises en sous-œuvre, de renforcement de fondations, de création de sous-sols.

MISSION	NOM	HONORAIRES TTC

ENTREPRISES :

NOM	NATURE DES TRAVAUX	MONTANT DU MARCHÉ TTC

Joindre impérativement la copie du devis et l'attestation décennale de chaque intervenant.

Je soussigné, déclare que les réponses ci-avant sont, à ma connaissance, conformes à la vérité et que j'ai été informé qu'elles constituent des éléments d'appréciation du risque dont il est tenu compte pour la fixation de la prime et qu'en conséquence, toute omission ou déclaration inexacte m'expose, en cas de conclusion du contrat, en qualité de souscripteur, à supporter sur mon patrimoine personnel tout ou partie des indemnités, conformément aux dispositions des articles L.113-8 et L.113-9 du Code des Assurances.

FAIT À :

Signature et cachet du souscripteur :

FORMULAIRE À RETOURNER PAR MAIL À :

souscription.do@galian.fr

ENVOYER VOTRE VOTRE RÈGLEMENT LIBELLÉ À L'ORDRE DE RCB À :

GROUPE RCB
4 PLACE DU 8 MAI 1945
92300 LEVALLOIS-PERRET

LE : .../.../.....

10895 : VRD Domaine de Cala Rossa - Commune de LECCI

PROPOSITION N°1 – Proposition DCE CETEC

N°	Désignation des ouvrages	U	Quantités retenues	P.U. HT	TOTAL HT
100	PRIX GENERAUX - INSTALLATION DE CHANTIER - COORDINATION DES TRAVAUX - PLANS DE RECOLEMENT				
101	Installation de chantier - frais généraux - PAQ	Ft	1.00	20 000.00 €	20 000.00 €
102	Etudes d'exécution, travaux topographiques et dossier des ouvrages exécutés	Ft	1.00	50 000.00 €	50 000.00 €
103	Sondage de reconnaissance des réseaux existants	U	50.00	500.00 €	25 000.00 €
104	Démaquillage manuel, superficie < 100 m²	m²	70.00	10.00 €	700.00 €
	Sous-total			95 700.00 €	
200	TERRASSEMENTS - BORDURES ET CANIVEAUX - REVÊTEMENTS				
201	Dérasement d'accotement	m²	3210.00	5.00 €	16 050.00 €
202	Sciage de revêtement de toute nature sur une tranche de 10cm maxi y/c gestion des déchets	ml	4925.00	2.00 €	9 850.00 €
203	Démolition de chaussée en enrobé, décaissement et compactage du fond de forme y/c gestion des déchets	m²	110.00	15.00 €	1 650.00 €
204	Rabotage < 500m² y/c récupération des fraisats	m²	2960.00	8.00 €	23 680.00 €
205	Rabotage > 500 m² y/c récupération des fraisats	m²	4125.00	8.00 €	33 000.00 €
206	Déblais en petite masse à faible rendement, sans évacuation des matériaux	m3	413.00	35.00 €	14 455.00 €
207	PV à tous les prix de déblais pour chargement, transport et évacuation des matériaux y/c gestion des déchets	m3	413.00	15.00 €	6 195.00 €
208	Démolition de caniveau béton en U section jusqu'à 30x30	ml	575.00	10.00 €	5 750.00 €
209	Dépose de caniveau à grille section jusqu'à 50x50	ml	150.00	10.00 €	1 500.00 €
210	Démolition de maçonnerie, quantité inférieure ou égale à 10 m3	m3	1.00	100.00 €	100.00 €
211	Traitement de nids de poule	U	223.00	1.00 €	223.00 €
212	Fourniture et mise en œuvre de GNT 0/20 insensible à l'eau	m3	578.00	45.00 €	26 010.00 €
213	Fourniture et mise en œuvre de GNT 0/100 insensible à l'eau	m3	115.00	45.00 €	5 175.00 €
214	Enduit en monocouche 6/10 pour reprises diverses	m²	3355.00	8.00 €	26 840.00 €
215	Enduit superficiel monocouche 6/10	m²	14150.00	8.00 €	113 200.00 €
216	Enduit superficiel bicouche 4/6 et 6/10	m²	3020.00	12.00 €	36 240.00 €

217	Elimination des rejets de granulats après mise en circulation	m ²	17170.00	0.50 €	8 585.00 €
218	Fourniture et mise en oeuvre de BBSG 0/10 classe 3	T	3455.00	150.00 €	518 250.00 €
219	Plus value pour mise en reprofilage	T	1075.00	45.00 €	48 375.00 €
220	Reprofilage de chaussée non revêtue à la niveleuse	m ²	680.00	12.00 €	8 160.00 €
221	Couche d'accrochage	m ²	4400.00	3.00 €	13 200.00 €
222	Couche d'imprégnation	m ²	14250.00	1.20 €	17 100.00 €
223	Béton armé teinté en revêtement de voirie, finition balayée, ep 10cm	m ²	215.00	60.00 €	12 900.00 €
224	Caniveau CC1 classe T marque NF	ml	230.00	140.00 €	32 200.00 €
225	Bordures de trottoir type T2 classe U marque NF	ml	140.00	50.00 €	7 000.00 €
226	Mise en forme du terrain à l'arrière des bordures avec les matériaux du site	ml	140.00	20.00 €	2 800.00 €
227	Accotement en matériaux du site	m3	43.00	20.00 €	860.00 €
228	Caniveau béton armé type montage 50x15 coulé en place	ml	2835.00	98.00 €	277 830.00 €
229	Caniveau béton armé type montage 100x15 coulé en place	ml	120.00	125.00 €	15 000.00 €
230	Cunette béton armé en Vé 100x10 coulé en place	ml	56.00	100.00 €	5 600.00 €
231	Caniveau béton armé en U20x20 coulé en place à grille fonte D400	ml	6.00	380.00 €	2 280.00 €
232	Caniveau béton armé en U20x20 coulé en place à grille fonte C250	ml	98.00	350.00 €	34 300.00 €
233	Caniveau béton armé en U30x30 coulé en place à grille fonte C250	ml	200.00	380.00 €	76 000.00 €
234	Caniveau béton armé en U40x40 coulé en place à grille fonte C250	ml	15.00	400.00 €	6 000.00 €
235	Caniveau béton armé en U20x20 coulé en place	ml	10.00	180.00 €	1 800.00 €
236	Caniveau béton armé en U40x40 coulé en place	ml	130.00	200.00 €	26 000.00 €
237	Réparation de caniveaux en pierres	m ²	10.00	100.00 €	1 000.00 €
238	Béton C25 en élévation faiblement armé	m3	2.50	400.00 €	1 000.00 €
	Sous total			1 436 158.00 €	
300	RESEAUX EAUX PLUVIALES (HORS BASSIN D'ORAGE)				
301	Dépose de canalisation Ø jusqu'à 300mm	ml	169.00	20.00 €	3 380.00 €
302	Dépose de canalisation Ø jusqu'à 500mm	ml	46.00	40.00 €	1 840.00 €
303	Curage d'ouvrages hydrauliques Ø inférieur à 400mm	ml	5.00	100.00 €	500.00 €
304	Fourniture et mise en oeuvre d'une conduite PVC CR8 Ø200 y/c fouille et remblaiement	ml	14.00	100.00 €	1 400.00 €
305	Fourniture et mise en oeuvre d'une conduite PVC CR8 Ø300 y/c fouille et remblaiement	ml	459.00	120.00 €	55 080.00 €
306	Fourniture et mise en oeuvre d'une conduite PVC CR8 Ø400 y/c fouille et remblaiement	ml	560.00	130.00 €	72 800.00 €
307	Fourniture et mise en oeuvre d'une conduite PVC CR8 Ø500 y/c fouille et remblaiement	ml	407.00	180.00 €	73 260.00 €
308	Fourniture et mise en oeuvre d'une conduite PVC CR8 Ø600 y/c fouille et remblaiement	ml	225.00	220.00 €	49 500.00 €
309	Fourniture et mise en oeuvre d'une conduite PVC CR8 Ø800 y/c fouille et remblaiement	ml	140.00	280.00 €	39 200.00 €
310	PV au prix de fouille pour rocher, largeur tranchée > 0,60	dm.ml	9425.00	2.00 €	18 850.00 €
311	PV au prix de fouille pour passage en lieu étroit	ml	550.00	40.00 €	22 000.00 €
312	PV pour passage en terrain privé avec reconstitution de jardins	m ²	605.00	30.00 €	18 150.00 €
313	PV pour passage en terrain privé avec reconstitution de revêtements pierres	m ²	245.00	85.00 €	20 825.00 €

314	PV pour reprise d'un escalier d'accès à la plage	m ²	20.00	120.00 €	2 400.00 €
315	Béton maigre en remblaiement de fouille	m ³	53.00	125.00 €	6 625.00 €
316	Regard béton armé 600x600	U	55.00	350.00 €	19 250.00 €
317	Regard béton armé 800x800	U	31.00	450.00 €	13 950.00 €
318	Regard béton armé 1000x1000	U	11.00	600.00 €	6 600.00 €
319	Dalle de couverture sur regard avec grille fonte 400x400 classe C250	U	10.00	500.00 €	5 000.00 €
320	Dalle de couverture sur regard avec grille fonte 500x500 classe C250	U	65.00	500.00 €	32 500.00 €
321	Dalle de couverture sur regard avec tampon plein ouverture Ø600 classe C250	U	23.00	500.00 €	11 500.00 €
322	Déversoir d'orage	U	1.00	15 000.00 €	15 000.00 €
323	Béton C25 armé coffré pour petits ouvrages d'assainissement	m ³	29.00	350.00 €	10 150.00 €
	Sous total E.P.			499 760.00 €	
400	RESEAUX EAU POTABLE / DEFENSE INCENDIE				
401	Repérage, protection et réhaussement de bouches à clef	U	220.00	100.00 €	22 000.00 €
	Sous total AEP			22 000.00 €	
500	RESEAU TELECOM ET RESEAU EAUX USEES				
501	Repérage, protection et réhaussement de regards EU et de chambres Télécom, prix par tampon	U	79.00	250.00 €	19 750.00 €
	Sous total Télécom et EU			19 750.00 €	
600	ECLAIRAGE PUBLIC				
601	Déconnexion et dépose de candélabre de hauteur de mât ≤ 5m	U	0.00	600.00 €	0.00 €
	Sous total éclairage public			0.00 €	
700	MOBILIER URBAIN				
701	Dépose et évacuation de ralentisseur PVC	ml	5.00	100.00 €	500.00 €
702	Dépose / repose d'un panneau de signalisation routière y/c fouilles et nouveau massif, hauteur du mât < 2 m	U	2.00	200.00 €	400.00 €
	Sous total mobilier urbain			900.00 €	
800	ESPACES VERTS				
801	Mise en œuvre de terre végétale	m ³	15.00	49.00 €	735.00 €
802	Plante couvre sol végétal bas	m ²	60.00	3.00 €	180.00 €
803	Plante du maquis	m ²	60.00	6.00 €	360.00 €
804	Fourniture et mise en œuvre de conduite PEHD25mm pour réseau d'arrosage	ml	50.00	18.00 €	900.00 €

805	Raccord à l'installation d'arrosage	Ft	1.00	250.00 €	250.00 €
	Sous total espaces verts			2 425.00 €	
900	FINITIONS DIVERSES				
901	Dispositif ralentisseur type dos d'âne en enrobé y/c signalisation horizontale	m ²	345.00	50.00 €	17 250.00 €
902	Marquage spéciaux 400 000 PR blancs	m ²	23.00	20.00 €	460.00 €
903	Réalisation d'un bordurage en pierres dressées, hauteur hors-sol 15cm	ml	172.00	80.00 €	13 760.00 €
904	Mur en pierres du pays maçonnées à joints étroits	m3	9.50	1 000.00 €	9 500.00 €
905	Fourniture et mise en oeuvre d'encrochements de petit côté minimum 1m à poser au sol	U	10.00	100.00 €	1 000.00 €
906	Fourniture et mise en oeuvre de tuf mélangé à la chaux pour espace piéton	m3	25.00	200.00 €	5 000.00 €
	Sous total finitions diverses			46 970.00 €	

TOTAL HT	2 123 663.00 €
TVA 10%	212 366.30 €
TOTAL TTC	2 336 029.30 €

**XAVIER
CIABRINI**

Signature numérique
de XAVIER CIABRINI
Date : 2020.01.23
11:10:10 +01'00'

10895 : VRD Domaine de Cala Rossa - Commune de LECCI

PROPOSITION N°2 – Optimisation CIABRINI

N°	Désignation des ouvrages	U	Quantités retenues	P.U. HT	TOTAL HT
100	PRIX GENERAUX - INSTALLATION DE CHANTIER - COORDINATION DES TRAVAUX - PLANS DE RECOLEMENT				
101	Installation - Signalisation de chantier - frais généraux - PAQ	Ft	1,00	20 000,00 €	20 000,00 €
102	Etudes d'exécution, travaux topographiques et dossier des ouvrages exécutés	Ft	1,00	50 000,00 €	50 000,00 €
103	Sondage de reconnaissance des réseaux existants	U	50,00	500,00 €	25 000,00 €
104	Démaquillage manuel, superficie < 100 m²	m²	70,00	10,00 €	700,00 €
	Sous-total			95 700,00 €	
200	TERRASSEMENTS - BORDURES ET CANIVEAUX - REVÊTEMENTS				
201	Dérasement d'accotement	m²	3210,00	5,00 €	16 050,00 €
202	Sciage de revêtement de toute nature sur une tranche de 10cm maxi y/c gestion des déchets	ml	4925,00	2,00 €	9 850,00 €
203	Démolition de chaussée en enrobé, décaissement et compactage du fond de forme y/c gestion des déchets	m²	110,00	15,00 €	1 650,00 €
204	Rabotage < 500m² y/c récupération des fraisats	m²	2960,00	8,00 €	23 680,00 €
205	Rabotage > 500 m² y/c récupération des fraisats	m²	4125,00	8,00 €	33 000,00 €
206	Déblais en petite masse à faible rendement, sans évacuation des matériaux	m3	413,00	35,00 €	14 455,00 €
207	PV à tous les prix de déblais pour chargement, transport et évacuation des matériaux y/c gestion des déchets	m3	413,00	15,00 €	6 195,00 €
208	Démolition de caniveau béton en U section jusqu'à 30x30	ml	575,00	10,00 €	5 750,00 €
209	Dépose de caniveau à grille section jusqu'à 50x50	ml	150,00	10,00 €	1 500,00 €
210	Démolition de maçonnerie, quantité inférieure ou égale à 10 m3	m3	1,00	100,00 €	100,00 €
211	Traitement de nids de poule	U	223,00	1,00 €	223,00 €
212	Fourniture et mise en œuvre de GNT 0/20 insensible à l'eau	m3	578,00	45,00 €	26 010,00 €
213	Fourniture et mise en œuvre de GNT 0/100 insensible à l'eau	m3	115,00	45,00 €	5 175,00 €
214	Enduit en monocouche 6/10 pour reprises diverses	m²	3355,00	8,00 €	26 840,00 €
215	Enduit superficiel monocouche 6/10	m²	14150,00	8,00 €	113 200,00 €
216	Enduit superficiel bicouche 4/6 et 6/10	m²	3020,00	12,00 €	36 240,00 €
217	Elimination des rejets de granulats après mise en circulation	m²	17170,00	0,50 €	8 585,00 €
218	Fourniture et mise en œuvre de BBSG 0/10 classe 3	T	3455,00	150,00 €	518 250,00 €
219	Plus value pour mise en reprofilage	T	1075,00	45,00 €	48 375,00 €
220	Reprofilage de chaussée non revêtue à la niveleuse	m²	680,00	12,00 €	8 160,00 €
221	Couche d'accrochage	m²	4400,00	3,00 €	13 200,00 €
222	Couche d'imprégnation	m²	14250,00	1,20 €	17 100,00 €
223	Béton armé teinté en revêtement de voirie, finition balayée, ep 10cm	m²	0,00	60,00 €	0,00 €
224	Caniveau CC1 classe T marque NF	ml	230,00	140,00 €	32 200,00 €
225	Bordures de trottoir type T2 classe U marque NF	ml	140,00	50,00 €	7 000,00 €
226	Mise en forme du terrain à l'arrière des bordures avec les matériaux du site	ml	140,00	20,00 €	2 800,00 €
227	Accotement en matériaux du site	m3	46,00	20,00 €	920,00 €
228	Caniveau béton armé type montagne 50x15 coulé en place	ml	2572,00	98,00 €	252 056,00 €
229	Caniveau béton armé type montagne 100x15 coulé en place	ml	0,00	125,00 €	0,00 €
230	Cunette béton armé en Vé 100x10 coulé en place	ml	56,00	100,00 €	5 600,00 €
231	Caniveau béton armé en U20x20 coulé en place à grille fonte D400	ml	60,00	380,00 €	22 800,00 €
232	Caniveau béton armé en U20x20 coulé en place à grille fonte C250	ml	0,00	350,00 €	0,00 €
233	Caniveau béton armé en U30x30 coulé en place à grille fonte C250	ml	0,00	380,00 €	0,00 €
234	Caniveau béton armé en U40x40 coulé en place à grille fonte C250	ml	10,00	400,00 €	4 000,00 €
235	Caniveau béton armé en U20x20 coulé en place	ml	0,00	180,00 €	0,00 €
236	Caniveau béton armé en U40x40 coulé en place	ml	0,00	200,00 €	0,00 €
237	Réparation de caniveaux en pierres	m²	0,00	100,00 €	0,00 €
238	Béton C25 en élévation faiblement armé	m3	0,00	400,00 €	0,00 €
	Sous total			1 260 964,00 €	
300	RESEAUX EAUX PLUVIALES (HORS BASSIN D'ORAGE)				
301	Dépose de canalisation Ø jusqu'à 300mm	ml	176,00	20,00 €	3 520,00 €
302	Dépose de canalisation Ø jusqu'à 500mm	ml	46,00	40,00 €	1 840,00 €
303	Curage d'ouvrages hydrauliques Ø inférieur à 400mm	ml	0,00	100,00 €	0,00 €
304	Fourniture et mise en œuvre d'une conduite PVC CR8 Ø200 y/c fouille et remblaiement	ml	0,00	100,00 €	0,00 €
305	Fourniture et mise en œuvre d'une conduite PVC CR8 Ø300 y/c fouille et remblaiement	ml	499,00	120,00 €	59 880,00 €
306	Fourniture et mise en œuvre d'une conduite PVC CR8 Ø400 y/c fouille et remblaiement	ml	161,00	130,00 €	20 930,00 €
307	Fourniture et mise en œuvre d'une conduite PVC CR8 Ø500 y/c fouille et remblaiement	ml	541,00	180,00 €	97 380,00 €
308	Fourniture et mise en œuvre d'une conduite PVC CR8 Ø600 y/c fouille et remblaiement	ml	187,00	220,00 €	41 140,00 €
309	Fourniture et mise en œuvre d'une conduite PVC CR8 Ø800 y/c fouille et remblaiement	ml	130,00	280,00 €	36 400,00 €
310	PV au prix de fouille pour rocher, largeur tranchée > 0,60	dm.ml	0,00	2,00 €	0,00 €
311	PV au prix de fouille pour passage en lieu étroit	ml	550,00	40,00 €	22 000,00 €
312	PV pour passage en terrain privé avec reconstitution de jardins	m²	605,00	30,00 €	18 150,00 €
313	PV pour passage en terrain privé avec reconstitution de revêtements pierres	m²	245,00	85,00 €	20 825,00 €
314	PV pour reprise d'un escalier d'accès à la plage	m²	20,00	120,00 €	2 400,00 €
315	Béton maigre en remblaiement de fouille	m3	0,00	125,00 €	0,00 €
316	Regard béton armé 600x600	U	38,00	350,00 €	13 300,00 €
317	Regard béton armé 800x800	U	0,00	450,00 €	0,00 €

318	Regard béton armé 1000x1000	U	0,00	600,00 €	0,00 €
	Tête ouvrage hydraulique		81,00	1 000,00 €	81 000,00 €
319	Dalle de couverture sur regard avec grille fonte 400x400 classe C250	U	0,00	500,00 €	0,00 €
320	Dalle de couverture sur regard avec grille fonte 500x500 classe C250	U	0,00	500,00 €	0,00 €
321	Dalle de couverture sur regard avec tampon plein ouverture Ø600 classe C250	U	38,00	500,00 €	19 000,00 €
322	Déversoir d'orage	U	1,00	15 000,00 €	15 000,00 €
323	Béton C25 armé coffré pour petits ouvrages d'assainissement	m3	0,00	350,00 €	0,00 €
	Sous total E.P.			452 765,00 €	
400	RESEAUX EAU POTABLE / DEFENSE INCENDIE				
401	Repérage, protection et réhaussement de bouches à clef	U	220,00	100,00 €	22 000,00 €
	Sous total AEP			22 000,00 €	
500	RESEAU TELECOM ET RESEAU EAUX USEES				
501	Repérage, protection et réhaussement de regards EU et de chambres Télécom, prix par tampon - HORS FOURNITURE CHAMBRES+TAMPON+CADRE	U	79,00	250,00 €	19 750,00 €
	Sous total Télécom et EU			19 750,00 €	
600	ECLAIRAGE PUBLIC				
601	Déconnexion et dépose de candélabre de hauteur de mât ≤ 5m	U	0,00	600,00 €	0,00 €
	Sous total éclairage public			0,00 €	
700	MOBILIER URBAIN				
701	Dépose et évacuation de ralentisseur PVC	ml	5,00	100,00 €	500,00 €
702	Dépose / repose d'un panneau de signalisation routière y/c fouilles et nouveau massif, hauteur du mât < 2 m	U	2,00	200,00 €	400,00 €
	Sous total mobilier urbain			900,00 €	
800	ESPACES VERTS				
801	Mise en œuvre de terre végétale	m3	15,00	49,00 €	735,00 €
802	Plante couvre sol végétal bas	m²	60,00	3,00 €	180,00 €
803	Plante du maquis	m²	60,00	6,00 €	360,00 €
804	Fourniture et mise en œuvre de conduite PEHD25mm pour réseau d'arrosage	ml	50,00	18,00 €	900,00 €
805	Raccord à l'installation d'arrosage	Ft	1,00	250,00 €	250,00 €
	Sous total espaces verts			2 425,00 €	
900	FINITIONS DIVERSES				
901	Dispositif ralentisseur type dos d'âne en enrobé y/c signalisation horizontale	m²	345,00	50,00 €	17 250,00 €
902	Marquage spéciaux 400 000 PR blancs	m²	23,00	20,00 €	460,00 €
903	Réalisation d'un bordurage en pierres dressées, hauteur hors-sol 15cm	ml	172,00	80,00 €	13 760,00 €
904	Mur en pierres du pays maçonnées à joints étroits	m3	9,50	1 000,00 €	9 500,00 €
905	Fourniture et mise en œuvre d'enrochements de petit côté minimum 1m à poser au sol	U	10,00	100,00 €	1 000,00 €
906	Fourniture et mise en œuvre de tuf mélangé à la chaux pour espace piéton	m3	25,00	200,00 €	5 000,00 €
	Sous total finitions diverses			46 970,00 €	

TOTAL HT	1 901 474,00 €
TVA 10%	190 147,40 €
TOTAL TTC	2 091 621,40 €

10895 : VRD Domaine de Cala Rossa - Commune de LECCI
PROPOSITION N°3 – Tout enrobés, sans traitement des
accès et renforcement des carrefours

N°	Désignation des ouvrages	U	Quantités retenues	P.U. HT	TOTAL HT
100	PRIX GENERAUX - INSTALLATION DE CHANTIER - COORDINATION DES TRAVAUX - PLANS DE RECOLEMENT				
101	Installation - Signalisation de chantier - frais généraux - PAQ	Ft	1,00	20 000,00 €	20 000,00 €
102	Etudes d'exécution, travaux topographiques et dossier des ouvrages exécutés	Ft	1,00	50 000,00 €	50 000,00 €
103	Sondage de reconnaissance des réseaux existants	U	50,00	500,00 €	25 000,00 €
104	Démaquillage manuel, superficie < 100 m²	m²	70,00	10,00 €	700,00 €
	Sous-total			95 700,00 €	
200	TERRASSEMENTS - BORDURES ET CANIVEAUX - REVÊTEMENTS				
201	Dérasement d'accotement	m²	3210,00	5,00 €	16 050,00 €
202	Sciage de revêtement de toute nature sur une tranche de 10cm maxi y/c gestion des déchets	ml	4925,00	2,00 €	9 850,00 €
203	Démolition de chaussée en enrobé, décaissement et compactage du fond de forme y/c gestion des déchets	m²	0,00	15,00 €	0,00 €
204	Rabotage < 500m² y/c récupération des fraisats	m²	4110,00	8,00 €	32 880,00 €
205	Rabotage > 500 m² y/c récupération des fraisats	m²	2975,00	8,00 €	23 800,00 €
206	Déblais en petite masse à faible rendement, sans évacuation des matériaux	m3	466,00	35,00 €	16 310,00 €
207	PV à tous les prix de déblais pour chargement, transport et évacuation des matériaux y/c gestion des déchets	m3	466,00	15,00 €	6 990,00 €
208	Démolition de caniveau béton en U section jusqu'à 30x30	ml	575,00	10,00 €	5 750,00 €
209	Dépose de caniveau à grille section jusqu'à 50x50	ml	150,00	10,00 €	1 500,00 €
210	Démolition de maçonnerie, quantité inférieure ou égale à 10 m3	m3	1,00	100,00 €	100,00 €
211	Traitement de nids de poule	U	223,00	1,00 €	223,00 €
212	Fourniture et mise en œuvre de GNT 0/20 insensible à l'eau	m3	636,00	45,00 €	28 620,00 €
213	Fourniture et mise en œuvre de GNT 0/100 insensible à l'eau	m3	115,00	45,00 €	5 175,00 €
214	Enduit en monocouche 6/10 pour reprises diverses	m²	0,00	8,00 €	0,00 €
215	Enduit superficiel monocouche 6/10	m²	0,00	8,00 €	0,00 €
216	Enduit superficiel bicouche 4/6 et 6/10	m²	0,00	12,00 €	0,00 €
217	Elimination des rejets de granulats après mise en circulation	m²	0,00	0,50 €	0,00 €
218	Fourniture et mise en œuvre de BBSG 0/10 classe 3	T	0,00	150,00 €	0,00 €
219	Plus value pour mise en reprofilage	T	0,00	45,00 €	0,00 €
	Préparation voirie				
220	Reprofilage de chaussée non revêtue à la niveleuse	m²	36985,00	13,00 €	480 805,00 €
221	Couche d'accrochage	m²	560,00	12,00 €	6 720,00 €
222	Couche d'imprégnation	m²	0,00	3,00 €	0,00 €
	VOIRIE				
	Plus value pour mise en reprofilage				
				21,00 €	691 005,00 €
223	Béton armé teinté en revêtement de voirie, finition balayée, ep 10cm	m²	8226,25	9,30 €	76 504,13 €
224	Caniveau CC1 classe T marque NF	m²	0,00	60,00 €	0,00 €
225	Bordures de trottoir type T2 classe U marque NF	ml	230,00	140,00 €	32 200,00 €
226	Mise en forme du terrain à l'arrière des bordures avec les matériaux du site	ml	140,00	50,00 €	7 000,00 €
227	Accotement en matériaux du site	ml	140,00	20,00 €	2 800,00 €
228	Caniveau béton armé type montagne 50x15 coulé en place	m3	46,00	20,00 €	920,00 €
229	Caniveau béton armé type montagne 100x15 coulé en place	ml	2572,00	98,00 €	252 056,00 €
230	Cunette béton armé en V6 100x10 coulé en place	ml	0,00	125,00 €	0,00 €
231	Caniveau béton armé en U20x20 coulé en place à grille fonte D400	ml	56,00	100,00 €	5 600,00 €
232	Caniveau béton armé en U20x20 coulé en place à grille fonte C250	ml	60,00	380,00 €	22 800,00 €
233	Caniveau béton armé en U30x30 coulé en place à grille fonte C250	ml	0,00	350,00 €	0,00 €
234	Caniveau béton armé en U40x40 coulé en place à grille fonte C250	ml	0,00	380,00 €	0,00 €
235	Caniveau béton armé en U20x20 coulé en place	ml	10,00	400,00 €	4 000,00 €
236	Caniveau béton armé en U40x40 coulé en place	ml	0,00	180,00 €	0,00 €
237	Réparation de caniveaux en pierres	ml	0,00	200,00 €	0,00 €
238	Béton C25 en élévation faiblement armé	m²	0,00	100,00 €	0,00 €
	Sous total			400,00 €	0,00 €
				1 729 658,13 €	
300	RESEAUX EAUX PLUVIALES (HORS BASSIN D'ORAGE)				
301	Dépose de canalisation Ø jusqu'à 300mm	ml	176,00	20,00 €	3 520,00 €
302	Dépose de canalisation Ø jusqu'à 500mm	ml	46,00	40,00 €	1 840,00 €
303	Curage d'ouvrages hydrauliques Ø inférieur à 400mm	ml	0,00	100,00 €	0,00 €
304	Fourniture et mise en œuvre d'une conduite PVC CR8 Ø200 y/c fouille et remblaiement	ml	0,00	100,00 €	0,00 €
305	Fourniture et mise en œuvre d'une conduite PVC CR8 Ø300 y/c fouille et remblaiement	ml	499,00	120,00 €	59 880,00 €
306	Fourniture et mise en œuvre d'une conduite PVC CR8 Ø400 y/c fouille et remblaiement	ml	161,00	130,00 €	20 930,00 €
307	Fourniture et mise en œuvre d'une conduite PVC CR8 Ø500 y/c fouille et remblaiement	ml	541,00	180,00 €	97 380,00 €
308	Fourniture et mise en œuvre d'une conduite PVC CR8 Ø600 y/c fouille et remblaiement	ml	187,00	220,00 €	41 140,00 €
309	Fourniture et mise en œuvre d'une conduite PVC CR8 Ø800 y/c fouille et remblaiement	ml	130,00	280,00 €	36 400,00 €
310	PV au prix de fouille pour rocher, largeur tranchée > 0,60	dm.ml	0,00	2,00 €	0,00 €
311	PV pour passage en terrain privé avec reconstitution de jardins	ml	550,00	40,00 €	22 000,00 €
312	PV pour passage en terrain privé avec reconstitution de revêtements pierres	m²	605,00	30,00 €	18 150,00 €
313	PV pour reprise d'un escalier d'accès à la plage	m²	245,00	85,00 €	20 825,00 €
314		m²	20,00	120,00 €	2 400,00 €

315	Béton maigre en remblaiement de fouille	m3	0,00	125,00 €	0,00 €
316	Regard béton armé 600x600	U	38,00	350,00 €	13 300,00 €
317	Regard béton armé 800x800	U	0,00	450,00 €	0,00 €
318	Regard béton armé 1000x1000	U	0,00	600,00 €	0,00 €
	Tete ouvrage hydraulique		81,00	1 000,00 €	81 000,00 €
319	Dalle de couverture sur regard avec grille fonte 400x400 classe C250	U	0,00	500,00 €	0,00 €
320	Dalle de couverture sur regard avec grille fonte 500x500 classe C250	U	0,00	500,00 €	0,00 €
321	Dalle de couverture sur regard avec tampon plein ouverture Ø600 classe C250	U	38,00	500,00 €	19 000,00 €
322	Déversoir d'orage	U	1,00	15 000,00 €	15 000,00 €
323	Béton C25 armé coffré pour petits ouvrages d'assainissement	m3	0,00	350,00 €	0,00 €
	Sous total E.P.			452 765,00 €	
400	RESEAUX EAU POTABLE / DEFENSE INCENDIE				
401	Repérage, protection et réhaussement de bouches à clef	U	224,00	100,00 €	22 400,00 €
	Sous total AEP			22 400,00 €	
500	RESEAU TELECOM ET RESEAU EAUX USEES				
501	Repérage, protection et réhaussement de regards EU et de chambres Télécom, prix par tampon - HORS FOURNITURE CHAMBRES+TAMPON+CADRE	U	80,00	250,00 €	20 000,00 €
	Sous total Télécom et EU			20 000,00 €	
600	ECLAIRAGE PUBLIC				
601	Déconnexion et dépose de candélabre de hauteur de mât ≤ 5m	U	0,00	600,00 €	0,00 €
	Sous total éclairage public			0,00 €	
700	MOBILIER URBAIN				
701	Dépose et évacuation de ralentisseur PVC	ml	5,00	100,00 €	500,00 €
702	Dépose / repose d'un panneau de signalisation routière y/c fouilles et nouveau massif, hauteur du mât < 2 m	U	2,00	200,00 €	400,00 €
	Sous total mobilier urbain			900,00 €	
800	ESPACES VERTS				
801	Mise en œuvre de terre végétale	m3	40,00	49,00 €	1 960,00 €
802	Plante couvre sol végétal bas	m²	130,00	3,00 €	390,00 €
803	Plante du maquis	m²	60,00	6,00 €	360,00 €
804	Fourniture et mise en œuvre de conduite PEHD25mm pour réseau d'arrosage	ml	70,00	18,00 €	1 260,00 €
805	Raccord à l'installation d'arrosage	Ft	1,00	250,00 €	250,00 €
	Sous total espaces verts			4 220,00 €	
900	FINITIONS DIVERSES				
901	Dispositif ralentisseur type dos d'âne en enrobé y/c signalisation horizontale	m²	345,00	50,00 €	17 250,00 €
902	Marquage spéciaux 400 000 PR blancs	m²	23,00	20,00 €	460,00 €
903	Réalisation d'un bordurage en pierres dressées, hauteur hors-sol 15cm	ml	217,00	80,00 €	17 360,00 €
904	Mur en pierres du pays maçonnées à joints étroits	m3	10,50	1 000,00 €	10 500,00 €
905	Fourniture et mise en œuvre d'enrochements de petit côté minimum 1m à poser au sol	U	10,00	100,00 €	1 000,00 €
906	Fourniture et mise en œuvre de tuf mélangé à la chaux pour espace piéton	m3	25,00	200,00 €	5 000,00 €
	Sous total finitions diverses			51 570,00 €	

TOTAL HT	2 377 213,13 €
TVA 10%	237 721,31 €
TOTAL TTC	2 614 934,44 €

10895 : VRD Domaine de Cala Rossa - Commune de LECCI

PROPOSITION N°4 – Tout enrobés, avec traitement des accès et renforcement des carrefours

N°	Désignation des ouvrages	U	Quantités retenues	P.U. HT	TOTAL HT
100	PRIX GENERAUX - INSTALLATION DE CHANTIER - COORDINATION DES TRAVAUX - PLANS DE RECOLEMENT				
101	Installation - Signalisation de chantier - frais généraux - PAQ	Ft	1,00	20 000,00 €	20 000,00 €
102	Etudes d'exécution, travaux topographiques et dossier des ouvrages exécutés	Ft	1,00	50 000,00 €	50 000,00 €
103	Sondage de reconnaissance des réseaux existants	U	50,00	500,00 €	25 000,00 €
104	Démaquillage manuel, superficie < 100 m²	m²	70,00	10,00 €	700,00 €
	Sous-total			95 700,00 €	
200	TERRASSEMENTS - BORDURES ET CANIVEAUX - REVETEMENTS				
201	Dérasement d'accotement	m²	3210,00	5,00 €	16 050,00 €
202	Sciage de revêtement de toute nature sur une tranche de 10cm maxi y/c gestion des déchets	ml	4925,00	2,00 €	9 850,00 €
203	Démolition de chaussée en enrobé, décaissement et compactage du fond de forme y/c gestion des déchets	m²	0,00	15,00 €	0,00 €
204	Rabotage < 500m² y/c récupération des fraisats	m²	4110,00	8,00 €	32 880,00 €
205	Rabotage > 500 m² y/c récupération des fraisats	m²	2975,00	8,00 €	23 800,00 €
206	Déblais en petite masse à faible rendement, sans évacuation des matériaux	m3	466,00	35,00 €	16 310,00 €
207	PV à tous les prix de déblais pour chargement, transport et évacuation des matériaux y/c gestion des déchets	m3	466,00	15,00 €	6 990,00 €
208	Démolition de caniveau béton en U section jusqu'à 30x30	ml	575,00	10,00 €	5 750,00 €
209	Dépose de caniveau à grille section jusqu'à 50x50	ml	150,00	10,00 €	1 500,00 €
210	Démolition de maçonnerie, quantité inférieure ou égale à 10 m3	m3	1,00	100,00 €	100,00 €
211	Traitement de nids de poule	U	223,00	1,00 €	223,00 €
212	Fourniture et mise en œuvre de GNT 0/20 insensible à l'eau	m3	636,00	45,00 €	28 620,00 €
213	Fourniture et mise en œuvre de GNT 0/100 insensible à l'eau	m3	115,00	45,00 €	5 175,00 €
214	Enduit en monocouche 6/10 pour reprises diverses	m²	0,00	8,00 €	0,00 €
215	Enduit superficiel monocouche 6/10	m²	0,00	8,00 €	0,00 €
216	Enduit superficiel bicouche 4/6 et 6/10	m²	0,00	12,00 €	0,00 €
217	Elimination des rejets de granulats après mise en circulation	m²	0,00	0,50 €	0,00 €
218	Fourniture et mise en œuvre de BBSG 0/10 classe 3	T	0,00	150,00 €	0,00 €
219	Plus value pour mise en reprofilage	T	0,00	45,00 €	0,00 €
	Préparation voirie	m²	36985,00	13,00 €	480 805,00 €
220	Reprofilage de chaussée non revêtue à la niveleuse	m²	560,00	12,00 €	6 720,00 €
221	Couche d'accrochage	m²	0,00	3,00 €	0,00 €
222	Couche d'imprégnation	m²	0,00	1,20 €	0,00 €
	ACCES - 20 m²	m²	4080,00	21,00 €	85 680,00 €
	CARREFOUR - 100 m²	m²	6500,00	21,00 €	136 500,00 €
	VOIRIE	m²	32905,00	21,00 €	691 005,00 €
	Plus value pour mise en reprofilage	m²	8226,25	9,30 €	76 504,13 €
223	Béton armé teinté en revêtement de voirie, finition balayée, ep 10cm	m²	0,00	60,00 €	0,00 €
224	Caniveau CC1 classe T marque NF	ml	230,00	140,00 €	32 200,00 €
225	Bordures de trottoir type T2 classe U marque NF	ml	140,00	50,00 €	7 000,00 €
226	Mise en forme du terrain à l'arrière des bordures avec les matériaux du site	ml	140,00	20,00 €	2 800,00 €
227	Accotement en matériaux du site	m3	46,00	20,00 €	920,00 €
228	Caniveau béton armé type montagne 50x15 coulé en place	ml	2572,00	98,00 €	252 056,00 €
229	Caniveau béton armé type montagne 100x15 coulé en place	ml	0,00	125,00 €	0,00 €
230	Cunette béton armé en Vé 100x10 coulé en place	ml	56,00	100,00 €	5 600,00 €
231	Caniveau béton armé en U20x20 coulé en place à grille fonte D400	ml	60,00	380,00 €	22 800,00 €
232	Caniveau béton armé en U20x20 coulé en place à grille fonte C250	ml	0,00	350,00 €	0,00 €
233	Caniveau béton armé en U30x30 coulé en place à grille fonte C250	ml	0,00	380,00 €	0,00 €
234	Caniveau béton armé en U40x40 coulé en place à grille fonte C250	ml	10,00	400,00 €	4 000,00 €
235	Caniveau béton armé en U20x20 coulé en place	ml	0,00	180,00 €	0,00 €
236	Caniveau béton armé en U40x40 coulé en place	ml	0,00	200,00 €	0,00 €
237	Réparation de caniveaux en pierres	m²	0,00	100,00 €	0,00 €
238	Béton C25 en élévation faiblement armé	m3	0,00	400,00 €	0,00 €
	Sous total			1 951 838,13 €	
300	RESEAUX EAUX PLUVIALES (HORS BASSIN D'ORAGE)				
301	Dépose de canalisation Ø jusqu'à 300mm	ml	176,00	20,00 €	3 520,00 €
302	Dépose de canalisation Ø jusqu'à 500mm	ml	46,00	40,00 €	1 840,00 €
303	Curage d'ouvrages hydrauliques Ø inférieur à 400mm	ml	0,00	100,00 €	0,00 €
304	Fourniture et mise en œuvre d'une conduite PVC CR8 Ø200 y/c fouille et remblaiement	ml	0,00	100,00 €	0,00 €
305	Fourniture et mise en œuvre d'une conduite PVC CR8 Ø300 y/c fouille et remblaiement	ml	499,00	120,00 €	59 880,00 €
306	Fourniture et mise en œuvre d'une conduite PVC CR8 Ø400 y/c fouille et remblaiement	ml	161,00	130,00 €	20 930,00 €
307	Fourniture et mise en œuvre d'une conduite PVC CR8 Ø500 y/c fouille et remblaiement	ml	541,00	180,00 €	97 380,00 €
308	Fourniture et mise en œuvre d'une conduite PVC CR8 Ø600 y/c fouille et remblaiement	ml	187,00	220,00 €	41 140,00 €
309	Fourniture et mise en œuvre d'une conduite PVC CR8 Ø800 y/c fouille et remblaiement	ml	130,00	280,00 €	36 400,00 €
310	PV au prix de fouille pour rocher, largeur tranchée > 0,60	dm.ml	0,00	2,00 €	0,00 €
311	PV au prix de fouille pour passage en lieu étroit	ml	550,00	40,00 €	22 000,00 €
312	PV pour passage en terrain privé avec reconstitution de jardins	m²	605,00	30,00 €	18 150,00 €

313	PV pour passage en terrain privé avec reconstitution de revêtements pierres	m²	245,00	85,00 €	20 825,00 €
314	PV pour reprise d'un escalier d'accès à la plage	m²	20,00	120,00 €	2 400,00 €
315	Béton maigre en remblaiement de fouille	m3	0,00	125,00 €	0,00 €
316	Regard béton armé 600x600	U	38,00	350,00 €	13 300,00 €
317	Regard béton armé 800x800	U	0,00	450,00 €	0,00 €
318	Regard béton armé 1000x1000	U	0,00	600,00 €	0,00 €
	Tete ouvrage hydraulique		81,00	1 000,00 €	81 000,00 €
319	Dalle de couverture sur regard avec grille fonte 400x400 classe C250	U	0,00	500,00 €	0,00 €
320	Dalle de couverture sur regard avec grille fonte 500x500 classe C250	U	0,00	500,00 €	0,00 €
321	Dalle de couverture sur regard avec tampon plein ouverture Ø600 classe C250	U	38,00	500,00 €	19 000,00 €
322	Déversoir d'orage	U	1,00	15 000,00 €	15 000,00 €
323	Béton C25 armé coffré pour petits ouvrages d'assainissement	m3	0,00	350,00 €	0,00 €
	Sous total E.P.			452 765,00 €	
400	RESEAUX EAU POTABLE / DEFENSE INCENDIE				
401	Repérage, protection et réhaussement de bouches à clef	U	224,00	100,00 €	22 400,00 €
	Sous total AEP			22 400,00 €	
500	RESEAU TELECOM ET RESEAU EAUX USEES				
501	Repérage, protection et réhaussement de regards EU et de chambres Télécom, prix par tampon - HORS FOURNITURE CHAMBRES+TAMPON+CADRE	U	80,00	250,00 €	20 000,00 €
	Sous total Télécom et EU			20 000,00 €	
600	ECLAIRAGE PUBLIC				
601	Déconnexion et dépose de candélabre de hauteur de mât ≤ 5m	U	0,00	600,00 €	0,00 €
	Sous total éclairage public			0,00 €	
700	MOBILIER URBAIN				
701	Dépose et évacuation de ralentisseur PVC	ml	5,00	100,00 €	500,00 €
702	Dépose / repose d'un panneau de signalisation routière y/c fouilles et nouveau massif, hauteur du mât < 2 m	U	2,00	200,00 €	400,00 €
	Sous total mobilier urbain			900,00 €	
800	ESPACES VERTS				
801	Mise en œuvre de terre végétale	m3	40,00	49,00 €	1 960,00 €
802	Plante couvre sol végétal bas	m²	130,00	3,00 €	390,00 €
803	Plante du maquis	m²	60,00	6,00 €	360,00 €
804	Fourniture et mise en œuvre de conduite PEHD25mm pour réseau d'arrosage	ml	70,00	18,00 €	1 260,00 €
805	Raccord à l'installation d'arrosage	Ft	1,00	250,00 €	250,00 €
	Sous total espaces verts			4 220,00 €	
900	FINITIONS DIVERSES				
901	Dispositif ralentisseur type dos d'âne en enrobé y/c signalisation horizontale	m²	345,00	50,00 €	17 250,00 €
902	Marquage spéciaux 400 000 PR blancs	m²	23,00	20,00 €	460,00 €
903	Réalisation d'un bordurage en pierres dressées, hauteur hors-sol 15cm	ml	217,00	80,00 €	17 360,00 €
904	Mur en pierres du pays maçonnées à joints étroits	m3	10,50	1 000,00 €	10 500,00 €
905	Fourniture et mise en œuvre d'enrochements de petit côté minimum 1m à poser au sol	U	10,00	100,00 €	1 000,00 €
906	Fourniture et mise en œuvre de tuf mélangé à la chaux pour espace piéton	m3	25,00	200,00 €	5 000,00 €
	Sous total finitions diverses			51 570,00 €	

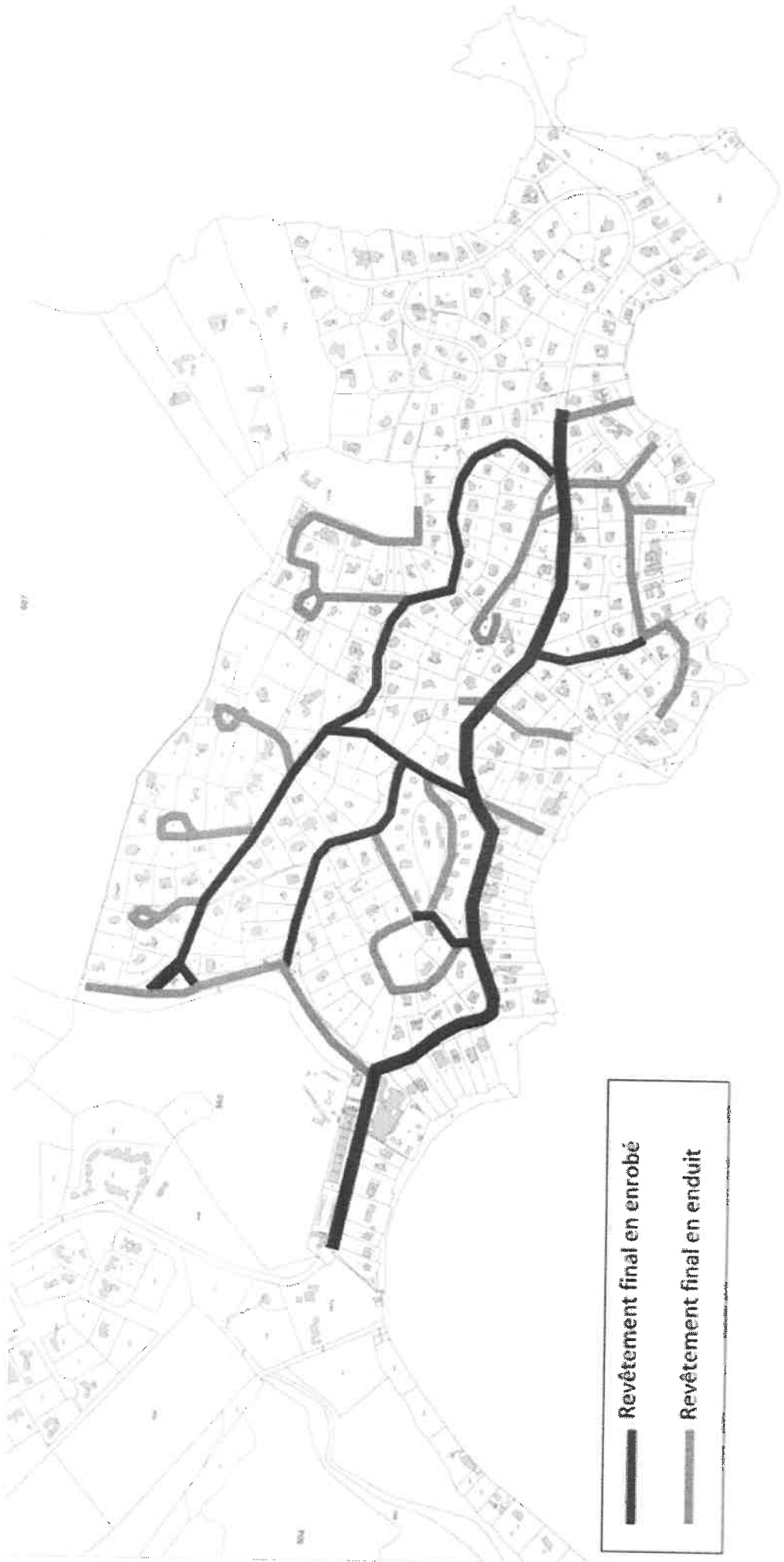
TOTAL HT	2 599 393,13 €
TVA 10%	259 938,31 €
TOTAL TTC	2 859 332,44 €

Bordereau de Prix - Travaux DSP THD CORSE

Vers du 18
novembre 2019

Article	Désignation	Unité	QUANTITE	TOTAL
100	ETUDES			27 180,00 €
102	Piquetage Réseau	lr	15100	27 180,00 €
116				0,00 €
144	Travaux			1 199 813,00 €
	Génie Civil			
Descriptif des articles de feuilles ci-dessous	Réalisation de Fouille type "Télécom", avec enrobement des Fourreaux en sable (-5/+10 cm), remblaiement en tout venant (fouille non revêtu) ou en matériaux similaire à l'existant afin d'obtenir une tenue équivalente dans le temps, grillage avertisseur avec fil magnétique, compactage dans les règles, réfection identique à l'existant & défrichage, compris passage d'obstacle ponctuels, Fourniture et Pose de 3 fourreaux PVC 45mm collé ou PEHD 32, et toutes sujétions (administratifs, mise en place, aléas de chantier, intempéries, règlement de voirie locale ...) - Couverture réglementaire- Restitution Plans avec cote fil d'eau Classe A			
153	Fouille en chaussee légère avec réfection	m	15100	1 119 363,00 €
183 B	Pose de chambre de tirage L1T/125KN	u	260	37 700,00 €
188 B	Pose de chambre de tirage L2C/400KN	u	95	42 750,00 €
				1 226 993,00 €

GC



POUVOIR

JE SOUSSIGNE(E)

DOMICILIE(E)

PROPRIETAIRE NU PROPRIETAIRE USUFRUITIER (E)

du ou des Lots numéros dans le Domaine de Cala Rossa,

DEMANDE à M :

Mon époux/épouse mon père/mère/fils/fille Propriétaire à Cala Rossa du ou des lots numéro(s) :

DE BIEN VOULOIR ME REPRESENTER A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DE CALA ROSSA – LECCI – CORSE (APCR) QUI SE TIENDRA LE :

LUNDI 27 JUILLET 2020 A 8H30

L'HOTEL LE KILINA - CALA ROSSA – 20137 LECCI

JE L'AUTORISE A PRENDRE PART A LA DISCUSSION DES QUESTIONS PORTEES A L'ORDRE DU JOUR.

JE LUI DONNE EGALEMENT POUVOIR DE VOTES ET DECISIONS et, en cas de report faute de quorum, de me représenter à l'assemblée convoquée ultérieurement sur le même ordre du jour.

Fait à _____, LE

Signature précédée de « bon pour pouvoir »

Les Pouvoirs doivent être complétés, datés et signés de façon manuscrite et remis à un membre de l'Association Syndicale.

Rappel des statuts : Tout co-loti aura la faculté de se faire représenter à l'Assemblée par un mandataire permanent ou spécial, lui-même obligatoirement membre de l'Association Syndicale, et le pouvoir demeurera annexé au Procès-Verbal de la réunion. Les mandats se donnent par écrit.

Les femmes et les maris pourront être représentés par leur époux et les mineurs ou incapables par leurs représentants légaux et ce sans mandat écrit.

Les enfants majeurs pourront représenter leurs parents et les parents leurs enfants majeurs sur présentation d'un mandat écrit.

Les co-lotis indivis pourront assister à l'Assemblée Générale avec voix consultative mais leur mandataire unique aura seul voix délibérative.

En cas de démembrement de la propriété d'une fraction d'immeuble entre un nu-proprétaire et un usufruitier et faute d'accord entre les intéressés pour désigner un représentant unique, c'est au nu-proprétaire qu'il appartiendra de prendre part à l'Assemblée

Adresse du ou des immeubles : ASL DE CALA ROSSA – APCR-
20137 LECCI DE PORTO-VECCHIO

Nom du copropriétaire/associé/mandataire commun :

Date de l'assemblée : 27/07/2020, à 08 H 30

RÉSOLUTIONS	TITRE	POUR*	CONTRE*	ABSTENTION*
N°1	ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE SÉANCE			
N°2	ÉLECTION DE DEUX SCRUTATEURS (TRICES)			
N°3	ÉLECTION DU (OU DE LA) SECRÉTAIRE DE SÉANCE			
N°4	RAPPORT MORAL DU PRESIDENT			
N°5	RAPPORT MORAL DU TRESORIER			
N°6	APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS AU 31/12/2019			
N°7	APPROBATION DU BUDGET PRÉVISIONNEL POUR LA PÉRIODE DU 01/01/2021 AU 31/12/2021			
N°8	DÉCISION DE DONNER QUITUS AU SYNDICAT POUR LA PÉRIODE DE L'EXERCICE CLOS AU 31/12/2019			
N°9	DÉCISION DE DONNER QUITUS AU SYNDIC POUR LA PÉRIODE DE L'EXERCICE CLOS AU 31/12/2019			
N°10	DÉSIGNATION DES MEMBRES DU SYNDICAT			
N°11	CAHIER DES CHARGES DU DOMAINE			
N°12	MATERIEL DE JARDIN ET NUISANCES: DECISION A PRENDRE			
N°13	TRAVAUX DE LA LOGE			
N°13-1	REFECTIONS TOITURES ET RENOVATIONS INTERIEURES			
N°13-2	REMPACEMENT DES MENUISERIES			

Adresse du ou des immeubles : ASL DE CALA ROSSA – APCR-
20137 LECCI DE PORTO-VECCHIO

Nom du copropriétaire/associé/mandataire commun :

Date de l'assemblée : 27/07/2020, à 08 H 30

N°13-3	FIXATION DU MONTANT DES HONORAIRES DU SYNDIC POUR LE SUIVI ADMINISTRATIF, COMPTABLE ET FINANCIER			
N°13-4	DECISION DE NOMMER UN MAITRE D'OEUVRE			
N°13-5	ASSURANCE DOMMAGES-OUVRAGE : CHOIX DU PRESTATAIRE			
N°14	DANS LE CADRE DE LA DECISION DE FAIRE PROCEDER AUX TRAVAUX DE REFECTION DES VOIRIES, PRESENTATION DES OPTIONS DE TRAVAUX ET CHOIX D'UN DEVIS			
N°15	DIVERS			

Signature** (du propriétaire, de l'associé ou du mandataire commun)

*Cocher la case correspondante

** Si plusieurs pages de vote, parapher les pages intermédiaires et signer la dernière page